

L'islam, La Paix et La Tolérance

*La pleine liberté de croyance reconnue,
La violence et la contrainte interdites,
Le Jihad n'est pas la guerre,
Les Musulmans apprennent à vivre en paix
avec les autres.*

par

Zahid Aziz

Ahmadiyya Anjuman Lahore Publications, U.K.

www.ahmadiyya.org/books/french.htm

*Première édition anglaise 2007
Version française 2012*

Traduction française par Stéphane Miglietti-Thiefain

Publié par :

Ahmadiyya Anjuman Lahore Publications, U.K.
15 Stanley Avenue, Wembley, U.K., HA0 4JQ

Sites internet: www.aaail.org
www.ahmadiyya.org

e-mails: aaail.uk@gmail.com
info@ahmadiyya.org

Copyright © 2006 Zahid Aziz
Tous droits réservés.

ISBN: 978-1-906109- 22-6

Préface à l'édition anglaise

Ce livret a été établi pour réfuter l'idée largement répandue mais erronée que l'Islam est une religion violente, féroce et intolérante, qui appelle ses adeptes à faire une guerre incessante, appelée *Jihad*, contre ceux qui n'acceptent pas l'Islam. Il est prétendu que l'Islam interdit toute liberté de culte, qu'il propage son message par la force, et contraint ses adeptes, par la menace de la peine de mort, à rester en son sein. Une autre accusation du même genre est que l'Islam ne tolère aucune critique à propos de ses enseignements et exhorte le croyant à tuer quiconque parlant contre cette religion.

Ces idées fausses ont suscité une grande hostilité contre l'Islam dans l'occident, ainsi que de l'inquiétude et de la peur, tant et si bien que la religion Musulmane est considérée par beaucoup de critiques occidentaux comme étant la pire menace pour la civilisation et ils pensent qu'ils doivent la contrer et s'y opposer par tous les moyens possibles. Malheureusement, certains groupes Musulmans, par leurs propres paroles et actes abusifs, renforcent exactement cette image alarmante de l'Islam. La grande majorité des Musulmans n'accepte pas, bien sûr, ces doctrines extrêmes mais n'ont généralement pas réalisé la nécessité urgente et vitale de faire de forts et soutenus efforts pour dissiper ces graves insultes portées contre l'Islam et son Prophète Muhammad.

Ce livre clarifie les enseignements de l'Islam sur les questions principales qui sont soulevées dans ce contexte. Ses arguments et conclusions sont basés, tout d'abord, sur le Saint Coran, et ensuite, sur les principaux livres d'Hadith, qui sont des recueils de rapports de déclarations et actions du Prophète Muhammad, racontés par ses adeptes contemporains et dûment vérifiés.

J'ai fourni toutes les références des sources, et ai vérifié toutes les citations données ici directement dans les livres originaux. Les traductions existantes des citations des sources Arabes, lorsqu'elles étaient disponibles, m'ont été indispensables, mais j'ai parfois changé la formulation pour plus de clarté ou de précision. Certains contenus de ce livret ont été révisés par mes articles qui ont été publiés durant l'année 2006.

J'ai essayé de confronter, directement et honnêtement, les questions et objections impliquées, sans essayer d'éviter des questions difficiles ou m'adonner à une propagande superficielle.

La perspective de l'Islam présentée dans ce livret est basée sur les écrits de deux érudits Islamiques et écrivains d'entre les plus distingués de la première moitié de 20^{ème} siècle. Ces érudits et écrivains sont Muhammad Ali de Lahore (mort en 1951) bien connu comme étant l'auteur d'une traduction anglaise et explication du Coran et de nombreux autres livres renommés sur l'Islam, et Khwaja Kamal-ud-Din (mort en 1932), le premier missionnaire Musulman en Occident qui fonda ce qui était alors la « Woking Muslim Mission » (« la Mission Musulmane de Woking »), à Woking en Angleterre. Ces lumières de la foi Musulmane ont-elles mêmes été inspirées par le grand défenseur de l'Islam, Hazrat Mirza Ghulam Ahmad (mort en 1908). Néanmoins, la cause soutenue dans ce livret doit être jugée sur son propre mérite par sa conformité avec le Coran et les enseignements du Prophète Muhammad.

Dans la dernière partie, j'ai réuni les extraits des écrits de neuf éminents érudits de l'Islam, incluant deux Européens non-Musulmans, qui ont établi à partir des questions abordées dans le corps de ce livret des conclusions similaires à propos des enseignements Islamiques.

Zahid Aziz, Dr.
October 2006

Sommaire

Préface à l'édition anglaise	1
1. La vie du Prophète Muhammad	
— le don de l'amitié et de la paix au monde.....	5
2. La Liberté de religion dans l'Islam	12
Pas de contraintes en Religion.....	12
Les Chrétiens prient dans la mosquée du Saint Prophète ...	15
Quelques passages du Coran sur la manière de prêcher l'Islam	15
Pas de punition pour l'apostasie	17
L'apostasie pendant la guerre	19
L'apostat dans le Hadith et la jurisprudence classique Islamique	20
3. L'enseignement Islamique en réponse à l'injure et à la moquerie	22
Le Coran enseigne la patience en réponse à l'injure verbale	23
Plus de versets du Coran	25
Se retirer poliment de la compagnie des injurieux	25
Quelques incidents de la vie du Saint Prophète Muhammad	26
4. Quand la guerre est-elle autorisée ?	30
La guerre autorisée seulement en autodéfense	30
La paix doit être préférée	33
Offrir la sécurité à l'ennemi qui souhaite apprendre l'Islam	34
Pas de changement dans la tolérance dans les révélations ultérieures	35
Les relations d'amitié avec les autres	38

5. Qu'est-ce que le Jihad ?	44
Le Jihad pour atteindre la proximité de Dieu	45
Le Jihad de la patience et de l'endurance.....	46
Le Jihad de la propagation du message de l'Islam.....	46
Le Jihad de la guerre	48
Les conditions pour un Jihad par les armes.....	50
6. Le martyr	52
Qu'est-ce que le martyr dans l'Islam ?	52
Le Suicide est un péché en Islam, l'auto- préservation est un devoir	54
Des Vierges au paradis en récompense aux martyrs	57
7. La colère Musulmane.....	62
L'Islam exhorte au self contrôle de la colère	62
La justice au-dessus de la haine	64
Le Hadith sur la colère	64
8. La Bible et la guerre	67
Le Dieu de la guerre dans la Bible	67
Les lois de la guerre dans la Bible.....	68
Exemples de comportements de guerre dans la Bible.....	69
Les déclarations de Jésus sur la paix	71
L'histoire de Samson et la ressemblance avec le 11 Septembre 2001	71
9. Les Musulmans vivant avec les autres.....	74
Base philosophique	74
Base légale	78
L'autorité laïque ou non-Musulmane	79
Base Morale	80
10. Les points de vue d'éminents érudits.....	83
A. Yusuf Ali, 83.	Sir Muhammad Iqbal, 90.
M. Pickthall, 85.	S.A. Rahman, 91.
M. Asad, 86.	Dr G.W. Leitner, 92.
T.B. Irving, 88.	Sir T.W. Arnold, 94.
Maulvi Chiragh Ali, 88.	

1. La vie du Prophète Muhammad—Le don de l'amitié et de la paix au monde

Pour comprendre correctement le traitement des questions que ce livret traite, il est nécessaire de connaître les points principaux de la vie et de la mission du Saint Prophète Muhammad. Ce chapitre a pour objectif de fournir cette information en bref.

Le Prophète Muhammad (571–632 de l'Ere Commune, approximativement) est né parmi un peuple n'ayant aucune religion établie, constitué de différentes tribus qui adoraient des idoles tribales et autres objets, bien qu'ils croyaient en un Dieu suprême au-dessus de leurs divinités. La connaissance et l'apprentissage étaient très limités, et il n'y avait aucun système judiciaire, de droits ou de lois en ce pays, bien qu'il soit soumis à des codes et coutumes tribales. La loi du plus fort y était de mise, et prévalait sur tout, alors que les valeurs morales dans tous les domaines de la vie n'avaient qu'une importance faible. L'exploitation du faible, des esclaves et des femmes prévalait. L'Arabie avait été largement préservée des grandes civilisations et de leurs cultures, qui s'étendirent en son nord.

Il y eut quelques tribus Juives et quelques Chrétiens vivant en Arabie avec la demande de civilisation, de culture et de haute moralité, mais au temps de l'apparition du Prophète Muhammad, leurs conditions se sont aussi détériorées et n'ont presque pas entraîné d'effets réformateurs sur les Arabes.

Le Prophète Muhammad, né à Makka (souvent écrit « Mecca »), dans la tribu Arabe dominante de Quraish, a vécu en

grand partie une vie calme et sans histoires jusqu'à l'âge de quarante ans, vaquant à ses propres affaires. Il était, cependant, renommé pour son honnêteté, son intégrité, sa loyauté et le fait qu'il était au service des pauvres. Il était de plus en plus affligé par l'état déchu de la société autour de lui. Il partit en retrait dans une caverne à quelques kilomètres de Makka pour pratiquer la prière, la méditation et le jeûne dans la solitude. Il a réfléchi sur le sens de la vie et comment le peuple pourrait se relever de sa déchéance. Durant ses efforts, il reçut soudain sa première révélation et avec celle-ci son esprit fut illuminé et il se vit confié la mission par Dieu d'être Son Prophète. Cela arriva pendant l'année 609 de l'Ere Commune. Les grands fondateurs des religions avant lui, Moïse, Jésus et Bouddha en particulier, se sont soumis eux même à de similaires rigueurs avant de recevoir les lois, enseignements ou l'illumination de Dieu.

Les révélations du Saint Prophète lui parvinrent au cours des 23 années suivantes, dans les circonstances les plus variées de sa vie. Il lui fut révélé que Dieu est Unique et qu'Il a toujours envoyé Ses messagers aux différentes nations du monde pour délivrer Sa direction, et qu'à présent Dieu élevait Muhammad en un messager et prophète comme les autres messagers le furent. Sa mission était de présenter les mêmes enseignements principaux que les autres, mais dans un sens vaste et universel pour toute l'humanité. Ainsi Dieu est décrit au tout début du Coran comme étant « le Seigneur de tous les mondes », et n'est pas le Seigneur d'une nation particulière. En tant que Seigneur de tous les mondes, Il envoya Sa direction à toutes les nations, et les Musulmans sont tenus d'accepter, en tant qu'article de foi, que les prophètes et les livres Divins des religions antérieures furent envoyés par le même Dieu. Un Musulman accepte Abraham, Moïse, Aaron, David, Salomon et Jésus en véritables prophètes de Dieu, et comme constituant une fraternité à laquelle appartient également le Prophète Muhammad. Quels que soient les points de vue d'un Musulman à propos de l'état moderne d'Israël, il doit toujours respecter et honorer l'homme duquel Israël tient son nom, cet homme est le prophète Jacob. Les Musulmans acceptent aussi les royaumes de David et Salomon comme les royaumes des prophètes de Dieu.

La deuxième manière selon laquelle la révélation du Prophète

Muhammad donna des enseignements universels fut en déclarant, en ces mots, que *« l'humanité est une unique nation »* (2 :213). Toutes ses races, ses peuples et ses religions sont traités équitablement et justement dans le décret de Dieu. Le Coran énonce clairement :

« Ô humanité, Nous t'avons créé d'un homme et d'une femme, et fait de toi tribus et familles pour que vous puissiez vous connaître les uns et les autres. Certainement, le noble d'entre vous pour Allah est le plus consciencieux. » (49 :13)

L'excellence n'est pas basée sur la race, l'hérédité, la couleur, la langue ou même sur l'appartenance religieuse, mais sur l'intégrité et le respect du devoir. Le salut également n'est pas basé sur l'appartenance à une nation choisie, ou la tenue d'une certaine croyance dogmatique, ou l'application à vous-même d'une étiquette religieuse. Le Coran renvoie aux allégations des Juifs et des Chrétiens : *« Aucun ne doit entrer en Eden à part celui qui est Juif, ou les Chrétiens »*. Il rejette de telles allégations comme de *« vains désirs »*. Cela ne signifie pas : Pas vous, mais les Musulmans entreront en Eden. Au lieu de cela, le Coran dit :

« Non, mais quiconque soumet à Allah son être tout en faisant le bien, aura sa rétribution auprès de son Seigneur. » (2 :112)

Cela signifie que quoi que puisse faire une personne, il recevra son Salut en conséquence. Un autre verset du Coran s'adresse à l'humanité :

« A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous a donné. Concurrez donc dans les actes de vertu. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez. » (5 :48)

Ce en quoi les différentes religions devraient se concurrencer, c'est dans l'accomplissement d'actes vertueux, et non dans la lutte mutuelle.

Sa révélation a enseigné que tout devait être établi sur les principes de vrai et faux, et non sur le favoritisme envers les gens de votre propre religion et l'injustice envers les autres. Les Musulmans sont tenus de se comporter selon les mots qui suivent :

« Aidez l'autre dans l'œuvre de la vertu et de la bonté, et n'aidez pas l'autre dans le péché et la transgression. »
(5 :2)

Ainsi les Musulmans doivent se joindre aux autres Musulmans pour accomplir de bonnes œuvres, mais pas pour commettre de mauvais agissements et l'injustice d'un soutien erroné pour ses coreligionnaires. Ce verset soutient également le noble principe de corriger les gens de votre peuple lorsqu'ils sont sur la mauvaise voie. Les Musulmans sont aussi tenus d'être du côté du vertueux et de ne pas aider ceux qui actent avec malhonnêteté, quelle que soit leur religion :

« sois avec les vertueux. » (9 :119)

« Ne plaide pas la cause des gens malhonnêtes. » (4 :105)

Le Prophète Muhammad débuta sa mission en prêchant à sa parenté à Makka ainsi qu'à leurs proches. Quelques personnes l'acceptèrent. L'opposition à son encontre par les membres de sa propre tribu commença également à se développer, et lui et ses adeptes commencèrent à être persécutés. La persécution se fit de plus en plus âpre. Les Musulmans furent torturés et massacrés. En certains lieux le Prophète fut attaqué et blessé par la lapidation. La mission du Prophète à Makka fut presque similaire à celle de Jésus – un maître persécuté. Quelques Musulmans ont même eu à chercher refuge en Abyssinie, en Afrique de l'Est.

Plus tard, la population dans la ville de Madina, située à un peu plus de 200 kilomètres au nord de Makka, ont commencé à accepter l'Islam, et les Musulmans persécutés à Makka commencèrent à émigrer à Madina. Le Prophète Muhammad, avec deux de ses plus proches adeptes, attendirent jusqu'à que ce la plupart des autres Musulmans aient quittés Makka. Ensuite, alors que ses ennemis avaient finalisés des plans pour assassiner le Prophète en sa demeure, celui-ci ainsi que son plus fidèle adepte, Abu Bakr, parvinrent à quitter Makka, puis ils se cachèrent dans

une grotte à quelques kilomètres de la ville alors qu'ils étaient poursuivis par leurs ennemis. Le pire point de l'histoire de l'Islam fut atteint lorsque leurs poursuivants arrivèrent à l'entrée de cette grotte. Mais ils firent demi-tour, croyant que les toiles d'araignée à l'entrée de la grotte indiquaient que personne ne pouvait être allé à l'intérieur. La fuite du Prophète Muhammad des griffes de la mort représente sa « résurrection », et cet événement était proche du « signe de Jonas » prophétisé par Jésus, en étant dans le cœur de la terre pendant trois jours et trois nuits (Matthieu, 12 :39-40).

A Madina, une phase complètement nouvelle de la vie du Prophète commença en 622 de l'Ere Commune, 13 années après sa mission à Makka. Il était à présent à la tête d'une communauté ainsi que d'une cité-état. C'était là, durant les dix années suivantes, que les enseignements de l'Islam relatifs à la pratique, à la distinction de la foi et de la doctrine, furent révélés. Celles-ci, liées aux fonctions purement religieuses telles que la prière et le jeûne, et à tous les aspects significatifs de la vie humaine, tels que les institutions sociales, les transactions financières, la guerre et la paix, l'organisation de l'Etat. Comme Moïse, le Prophète Muhammad devint un législateur.

C'est aussi en cette période que les Musulmans ont eu à prendre les armes pour la première fois. Leurs ennemis de Makka, des proches du Prophète Muhammad, levèrent une armée pour attaquer Madina. C'est alors que le Prophète reçut la révélation permettant aux Musulmans de se battre, mais uniquement pour leur défense contre seulement ceux qui les ont attaqués. Et dans ce cas le combat est autorisé spécialement pour rétablir la paix de la religion. Voici cette révélation :

« Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre)... ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, contre toute justice, simplement parce qu'ils disaient : "Allah est notre Seigneur". Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les autres, les églises et les synagogues et les mosquées où le nom d'Allah est beaucoup invoqué seraient démolies. » (22 :39-40)

Donc les Musulmans ont combattu pour le droit de toute religion d'être exercée librement et ouvertement.

Chacune des trois batailles majeures combattues par les Musulmans furent proches de Madina, la dernière étant un état de siège de Madina. Les Musulmans étant dans tous les cas en infériorité numérique. Chacune de ces batailles a montré que les Musulmans ne se battaient que pour leur défense. Mais leurs ennemis échouèrent à chaque fois et se rendirent à la fin. Comme David, le Prophète Muhammad se battit en personne. Finalement, une paix fut convenue, et durant le temps de paix l'islam se répandit très rapidement en Arabie. Deux ans plus tard, lorsque le peuple de Makka viola le traité de paix, le Prophète Muhammad marcha sur Makka et ils n'eurent d'autres options que de se rendre. Il conquiert Makka presque sans effusion de sang, huit ans après qu'il fut forcé de quitter cette ville.

A son entrée victorieuse à Makka, il s'adressa aux dirigeants de la ville, qui avaient été ses ennemis, ses bourreaux et persécuteurs, leur demandant :

« A quel traitement vous attendez vous de ma part ? »

Sachant qu'il n'était pas vengeur mais clément, ils répondirent : « tu es un noble frère, fils d'un noble frère ».

Il annonça alors :

« Il n'y aura pas de réprimande contre vous aujourd'hui »

— aucune accusation, aucun procès ou punitions. Il pardonna tous ses anciens persécuteurs. Ils étaient libres d'accepter l'islam, ou de ne pas l'accepter.

Les enseignements du Prophète Muhammad élevèrent son peuple moralement, spirituellement, intellectuellement, et en terme de culture et de civilisation, à un niveau qui dépassa largement tout ce qui existait à cette époque. C'est pourquoi, après sa mort, en un siècle l'islam se répandit sur une grande partie du monde alors connu, créant une grande civilisation de savoir et de culture. Cette civilisation a prospéré pendant une centaine d'années, jusqu'à l'essor de la civilisation moderne Occidentale.

Dans le Coran, Dieu décrit le rôle du Prophète Muhammad en ces mots dans le chapitre 21, verset 107 :

« *Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour les nations.* »

Pour toutes les nations, toutes les races, tous les peuples et toutes les religions de tous les mondes, le Prophète Muhammad était destiné à être une *miséricorde*.

2. La liberté de religion dans l'Islam

Il est prévu ici de montrer que l'Islam reconnaît complètement la liberté de culte et de croyance pour tout être humain, et ce, notamment avec ce principe : Il n'est pas prescrit de punition de quelque sorte que ce soit pour une personne qui quitte la religion de l'Islam pour adopter une autre foi.¹

Pas de Contraintes en Religion

Le saint Coran exclut complètement toute contrainte du domaine de la religion. Il l'énonce dans les mots les plus clairs :

« Il n'y a pas de contrainte en religion – le droit chemin se distingue en effet de l'égarement. » (2 :256)

En fait, le Saint Coran est rempli de déclarations montrant que la croyance en telle ou telle autre religion ne regarde que la personne concernée, et qu'il a le choix d'adopter une voie ou une autre. S'il accepte la vérité, c'est pour son propre bien, et s'il reste dans l'erreur, c'est à son propre détriment. Certaines citations de cette incidence sont données ci-dessous :

1. *« La vérité émane de votre Seigneur. Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il ne le croie pas. » (18 :29)*

¹ Ce chapitre et le chapitre 4 bénéficient des écrits officiels suivants par Maulana Muhammad Ali. Ces écrits étoffent ces chapitres par ces sources :

- i. *La Traduction Anglaise du Saint Coran avec explication* (1951), en particulier la section *Vue Libérale des Autres Religions* dans l'Introduction.
- ii. *La Religion de l'Islam (The Religion of Islam, 1936)*, chapitre *Jihad*.
- iii. *Bayan-ul-Quran*, l'explication Ourdoue du Saint Coran (1922–1924), dans les versets concernés.

2. *« Nous lui avons vraiment montré (à l'homme) la voie, il peut être reconnaissant ou ingrat. » (76 :3)*
3. *« il vous est parvenu des preuves évidentes, de la part de votre Seigneur. Donc, quiconque voit clair, c'est en sa faveur; et quiconque reste aveugle, c'est à son détriment, car je ne suis nullement chargé de votre sauvegarde. » (6 :104)*
4. *« Si vous faites le bien, vous faites le bien à vos propres âmes. Et si vous faites le mal, c'est à elles que vous le faites. » (17 :7)*

Le devoir du Messenger d'Allah, et, en le suivant, le devoir de tout Musulman, est seulement de délivrer le message de la vérité et rien d'autre. Ceci est dit dans le Saint Coran dans les passages qui suivent :

1. *« S'ils acceptent l'Islam, alors ils suivent le droit chemin ; et s'ils s'en détournent, ton devoir (Ô Prophète) est seulement de transmettre le message. » (3 :20)*
2. *« Et obéissez à Allah et obéissez au Messenger ; mais si vous vous détournez, le devoir de Notre Messenger est seulement de transmettre le message clairement. » (64 :12 ; Voir aussi 5 :92)*
3. *« Obéissez à Allah et obéissez au messenger. S'ils se détournent,... il [le messenger] n'est alors responsable que de ce dont il est chargé; et vous assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés". Et si vous lui obéissez, vous êtes bien guidés. Et il n'incombe au messenger que de transmettre explicitement (son message). » (24 :54)*
4. *« Ô gens! Certes la vérité vous est venue de votre Seigneur. Donc, quiconque est dans le bon chemin ne l'est que pour lui-même; et quiconque s'égare, ne s'égare qu'à son propre détriment. Je ne suis nullement un protecteur pour vous. » (10 :108)*
5. *« Nous t'avons révélé (Ô Prophète) le Livre avec la Vérité pour le peuple. Ainsi quiconque va juste le fait*

pour son propre bien, et quiconque s'égaré le fait seulement à son détriment. Et tu n'es pas leur protecteur. » (39 :41)

6. *« Mais Nous ne t'avons pas désigné comme gardien sur eux; et tu n'es pas leur garant. » (6 :107)*
7. *« Ton devoir (Ô Prophète) est seulement de transmettre le message, et le nôtre (le devoir de Dieu) est d'appeler (le peuple) à rendre compte. » (13 :40)*
8. *« Et ton peuple (Ô Prophète) traite cela (le Coran) de mensonge alors qu'il s'agit de la vérité. Dis (leurs) : Je ne suis pas votre garant. » (6 :66)*
9. *« Et ceux qui remplissent leurs devoirs (les Musulmans) ne sont pas responsables d'eux (les non-croyants) en aucune manière, mais leurs devoir est seulement de se rappeler. Peut-être qu'ils (les non-croyants) pourraient devenir fidèles. » (6 :69)*
10. *« Et toi (Ô Prophète) Tu n'as pas pour mission d'exercer sur eux une contrainte. Rappelle donc, par le Coran celui qui craint Ma menace. » (50 :45)*

Le Coran nous dit qu'il est dans l'ordre naturel des choses que pendant que certaines personnes croient, d'autres ne croient pas, et aucun être humain ne peut ni ne doit exercer de contrainte sur les autres en ce domaine. Le Saint Prophète Muhammad dit :

« Et si votre Seigneur l'avait voulu, tous ceux sur cette Terre auraient cru, tous. Forceras-tu donc les gens jusqu'à ce qu'ils croient ? » (10 :99)

Le verset ci-dessus renvoie à la profonde anxiété que ressentait le Saint Prophète selon laquelle les gens devaient embrasser le message qu'il portait. Ailleurs, sa douleur ressentie est exprimée comme suit :

« Tu vas peut-être te consumer de peine, de chagrin parce qu'ils se détournent de toi et ne croient pas en ce message. » (18 :6)

Comme le Saint Prophète était en peine et affligé par l'état déchu

de ses négateurs et leur rejet de son message, et implorait jour et nuit Dieu afin que le Tout Puissant puisse les amener dans le droit chemin, il ne pouvait pas même concevoir d'avoir recours à la contrainte pour les forcer à l'accepter.

Voici un passage qui reconnaît que les gens suivent différentes religions. Il s'adresse à l'humanité toute entière :

« A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergez. » (5 :48)

Nous traitons davantage ce passage en Section 9, page 76.

Les Chrétiens prient dans la mosquée sur Saint Prophète

Un évènement bien connu survient environ un an avant le décès du Saint Prophète et illustre son solide engagement pour la liberté de religion. Une grande délégation de Chrétiens de Najran, proche du Yémen, menée par ses chefs religieux, vint le rencontrer et discuter avec lui des différences doctrinales entre l'Islam et le Christianisme, et plus particulièrement de la question à savoir si Jésus était mortel ou Divin. A leur arrivée, le Saint Prophète les logea dans des dépendances connectées à sa mosquée. Avant que la discussion ne commence, l'heure était venue pour les Chrétiens de prier, et s'enquirent auprès de lui de savoir où ils pouvaient prier. Le Prophète Muhammad les autorisa à prier dans la mosquée. Alors ils prièrent selon leur propre foi et leurs pratiques religieuses, qui étaient en conflit avec l'Islam, au sein de cette mosquée qui est l'un des plus saints lieux de culte pour les Musulmans. Leur discussion fut rapportée dans de nombreux ouvrages historiques Islamiques classiques, dans des biographies du Saint Prophète, et des explications du Coran.

Quelques passages du Coran sur la manière de prêcher l'Islam

Voici un verset du Coran illustrant comment les Musulmans

doivent inviter les gens à l'islam :

« Appelle à la voie de ton Seigneur avec sagesse et bonne exhortation, et discute avec eux de la meilleure manière. Car c'est ton Seigneur qui connaît le mieux celui qui s'égaré de Son sentier et c'est Lui qui connaît le mieux ceux qui sont bien guidés. » (16 :125)

« Sagesse » signifie d'appeler à la raison et à la connaissance, non à exploiter les préjugés et l'ignorance des gens. « la bonne exhortation » consiste à donner des conseils qui peuvent permettre aux gens de mener de meilleures vies. Discuter « de la meilleure manière » consiste à présenter les meilleures preuves et arguments, et faire cela avec le meilleur comportement, les manières polies, en montrant de l'intérêt pour les impressions des autres.

Il est dit magnifiquement ailleurs :

« Et qui profère de plus belles paroles que celui qui appelle à Allah et fait bonne œuvre, et dit : Je suis de ceux qui se soumettent à Allah ? Et le bien et le mal ne sont pas pareils. Repousse le mal par ce qui est meilleur, et voilà que celui avec qui tu avais de l'animosité devient tel un ami chaleureux. Et ce privilège n'est donné qu'à ceux qui endurent, et ce privilège n'est donné qu'au possesseur d'une immense grâce. » (41 :33—35)

Voici la manière de prêcher l'islam décrite ci-dessus :

1. Au moyen de la parole, non par la force.
2. En montrant l'exemple vous-même de l'accomplissement de bonnes actions, plutôt qu'en prêchant simplement cela.
3. Retourner le mal qui t'a été fait par tes adversaires par le bien. Alors le cœur de tes adversaires se calmera, et ton ennemi deviendra ton ami chaleureux.
4. En exerçant la patience, qui est la seule voie pour réussir avec succès la manière de prêcher l'islam décrite ci-dessus.

Deux autres versets qui enseignent aux Musulmans de ne pas

se quereller avec les autres en présentant l'islam sont les suivants :

« Et ne discutez que de la meilleure façon avec les Gens du Livre, sauvez ceux d'entre eux qui agissent injustement. Et dites : Nous croyons en ce qui nous a été révélé et en ce qui vous a été révélé, et notre Dieu et votre Dieu est le même, il est Unique, et c'est à Lui que nous nous soumettons. » (29 :46)

« Appelle donc à cela (cette vérité), et reste inébranlable comme il te l'a été commandé, et ne suis pas leurs passions, et dis : Je crois en ce qu'Allah a révélé dans le Livre, et il m'a été commandé d'être équitable avec vous. Allah est notre Seigneur et votre Seigneur. A nous nos œuvres, et à vous les vôtres. Il n'y a pas de conflit entre vous et nous. Allah nous regroupera tous, et à Lui est notre destination. » (42 :15)

Le Coran interdit aussi aux Musulmans d'injurier les déités adorées par les adeptes des autres religions. Il dit :

« Et si Allah l'avait voulu, il n'auraient pas adoré d'autres que Dieu. Mais Nous ne t'avons pas désigné (Ô Prophète) comme gardien sur eux, et tu n'es pas leur garant. N'injuriez pas ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah, car en ce cas, par agressivité, ils injurieraient Allah par ignorance. » (6 :107—108)

Pas de punition pour l'apostasie

Il est pensé généralement que l'islam prévoit la peine de mort pour ceux qui désertent la religion de l'islam. Quiconque se donne la peine de lire le Coran verra qu'il ne s'y trouve pas le moins du monde une telle chose.

1. De nombreuses fois le Coran parle de gens qui retournent à l'incroyance après avoir cru, mais il n'est jamais dit une seule fois que ceux-ci devient être tués ou punis. Un passage du Coran renvoie à la guerre faite contre les Musulmans par leurs adversaires basés à Makka et dit :

« Ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à ce que vous vous détourniez de votre religion, s'ils le peuvent. Et ceux

d'entre vous qui se détourneront de leur religion, alors mourront en infidèles – vaines seront pour ceux leurs actions dans cette vie et dans la suivante. » (2 :217)

Ce verset parle clairement d'une personne qui poursuit sa vie après s'être détourné de la religion de l'Islam jusqu'à ce qu'il meure en incroyant. Ce verset montre aussi que la force avait été utilisée contre les Musulmans par leurs ennemis pour leur faire quitter l'Islam, et non employée par les Musulmans pour garder leurs adeptes dans leurs rangs.

2. Le Coran dit aussi :

« Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime » (5 :54)

« Ceux qui ne croient plus après avoir eu la foi, et laissent encore augmenter leur mécréance, leur repentir n'est pas accepté, et ceux-là sont ceux qui s'égarer. » (3 :90)

« Ceux qui ont cru puis qui se sont détournés de la foi, ont cru à nouveau et se sont encore détournés, n'ont fait que croître en leur mécréance, Allah ne les pardonnera jamais, et ne les guidera jamais dans le (droit) chemin. » (4 :137)

Le verset ci-dessus parle de certaines personnes qui ont alterné entre l'Islam et l'incroyance. Ils ont embrassé la religion Islamique de leur propre gré, puis l'ont quitté de leur propre volonté, puis ils revinrent à l'Islam et repartirent à nouveau, toujours selon leur gré et se sont confirmés dans l'incroyance. Aucune punition ne leur fut infligée des mains des Musulmans, ni prescrite pour être appliquée. Seul Dieu les jugera.

3. Le Coran parle aussi d'un plan d'un groupe de Juifs vivant à Madina consistant à adopter l'Islam avant de la désert, créant ainsi l'impression que l'Islam n'était pas une religion qui en vaut la peine :

« Et une partie des Gens du Livre dit : Au début du jour, croyez en ce qui a été révélé aux Musulmans, et à la fin

du jour, détournez-vous en, afin qu'ils puissent s'en retourner (à leur ancienne croyance). » (3 :72)

Un tel plan, d'annoncer d'abord la foi en l'Islam puis y renoncer un peu plus tard, n'aurait jamais pu être conçu par eux en vivant à Madina où le Gouvernement était musulman si, selon la loi Coranique, l'apostasie était punie par la mort.

4. Dans l'*Encyclopédie de l'Islam*, qui est en grande partie le produit d'orientalistes² occidentaux non-Musulmans, il est dit au début de l'article *Murtadd* ('Apostat'), écrit par Willi Heffening :

« Dans le Coran, l'apostat n'est menacé de punition que dans le monde suivant. »³

L'apostasie pendant la guerre

L'idée fautive selon laquelle l'apostasie est punie par la mort semble être apparue du fait que les personnes qui, après être devenues des apostats se sont jointes à l'ennemi et furent traitées en ennemies, ou du fait que lorsqu'un apostat prend la vie d'un Musulman, il est mis à mort. Non pour son changement de religion, mais pour avoir commis un meurtre.

Le Sant Coran mentionne de nombreux cas de personnes qui quittèrent la cause de l'Islam pendant la guerre (4 :88–91) et indique aux Musulmans comment traiter chaque genre de cas. Ceux qui rejoignent ouvertement l'ennemi, avec lequel les Musulmans sont en guerre, et se battent contre les Musulmans, doivent être combattus de la même manière que l'ennemi. D'autres groupes sont mentionnés comme suit :

« excepte ceux qui se joignent à un groupe avec lequel vous avez conclu une alliance, ou ceux qui viennent chez vous, le cœur serré d'avoir à vous combattre ou à combattre leur propre tribu. Si Allah avait voulu, Il leur

² L'orientalisme est une discipline scientifique ayant pour objet l'Orient sur les plans historiques, culturels, artistiques, religieux et linguistiques.

³ Volume 3, page 736 de l'ancienne édition ; Volume 7, page 635 de la nouvelle édition.

aurait donné l'audace (et la force) contre vous, et ils vous auraient certainement combattu. Par conséquent, s'ils restent neutres à votre égard et ne vous combattent point, et qu'ils vous offrent la paix, alors, Allah ne vous donne pas de chemin contre eux. » (4 :90)

Ainsi, même en cas de guerre, si quelqu'un quitte le côté des Musulmans mais se joint à une population non-Musulmane avec laquelle les Musulmans se trouvent en paix, ou qu'il ne se bat pas du tout, alors les Musulmans ne peuvent lui nuire en aucune façon.

L'apostasie dans le Hadith et la jurisprudence classique Islamique

Le point de vue selon lequel l'apostasie est punissable par la mort est tiré par la jurisprudence classique Islamique (*fiqh*) de différents rapports dans les livres de Hadith. Il doit être noté que les décisions dans les livres de jurisprudence sont des jugements délivrés par des êtres humains et ne doivent donc par conséquent pas être considérés comme infaillible.

Cependant, même une étude minutieuse du Hadith mène à la conclusion selon laquelle l'apostasie n'est pas punissable si elle n'est pas combinée avec d'autres circonstances qui appelle à la punition des offenseurs, telles que rejoindre les ennemis avec lesquels les Musulmans sont en guerre. De toute façon, un rapport d'Hadith ne peut être utilisé pour infirmer les principes clairement établis dans le Coran. Un rapport tel que « Tue quiconque change sa religion » doit être traité sous réserve du principe que le changement doit être accompagné par quelque crime commis contre la communauté Musulmane.

Les livres de *Fiqh* semblent reconnaître que le simple changement de religion n'est pas punissable dans l'Islam, mais considère que l'apostat de ce fait se place lui-même dans un état de conflit avec les Musulmans et donc doit être tué comme un combattant. En la matière, le célèbre livre de jurisprudence, *Hidaya*, définit qu'une femme apostat ne peut être mise à mort pour la raison qu'elle n'est pas capable de se battre contre les Musulmans. Il contient les déclarations suivantes : « La mise à

mort pour apostasie est obligatoire dans le but de prévenir le mal de la guerre, et n'est pas une punition pour acte d'incroyance », et « la simple incroyance le légalise pas l'assassinat d'un homme ». L'erreur claire commise par les juristes par laquelle ils ont contrevenu au Saint Coran, est qu'ils considèrent qu'un Musulman qui quitte la religion de l'Islam a nécessairement rejoint ceux qui sont en guerre contre les Musulmans.

Si le Saint Coran et les actions concrètes du Saint Prophète Muhammad sont considérés comme les autorités suprêmes pour déterminer les enseignements de l'Islam, alors il est indéniable que l'Islam admet une liberté complète à chacun d'adopter la religion qu'il souhaite, et ne permet pas aux Musulmans d'infliger quelque punition que ce soit à quelqu'un qui quitte l'Islam.

Enfin, il est important de clarifier qu'une personne ne peut quitter la religion Islamique que par sa propre volonté et par son propre choix, et non par la résolution ou le jugement rendu par tout autre Musulman. Une personne qui se revendique Musulman, et fait la déclaration « Il n'y a d'autre dieu qu'Allah et Muhammad est Son Messager », ne peut être exclu de l'Islam par tout autre Musulman, ni par toute Instance Islamique, par un tribunal pour par l'Etat. L'Islam interdit strictement toute stigmatisation d'une personne en tant qu'infidèle et apostat. Le Prophète Muhammad a annoncé en cela un des principaux points de foi, si une personne fait sa profession de foi pour l'Islam par la déclaration ci-dessus, alors vous « ne devez pas le traiter en incroyant quel que soit son péché, ou l'exclure de l'Islam pour quelque mauvaise action. »⁴

Ainsi ces décisions et *fatwas* qui déclarent que tel ou tel Musulman est devenu un incroyant et un apostat, parce qu'il ou elle a professé être un(e) Musulman(e), n'ont pas autorité ni légitimité en Islam.

⁴ Abu Dawud, livre : 'Jihad'.

3. L'enseignement Islamique en réponse à l'injure et à la moquerie

Selon la religion de l'Islam, les Musulmans peuvent seulement répondre à l'injure verbale, à la moquerie ainsi qu'à la satire de leur foi et de leurs personnages sacrés dans les manières suivantes:

1. Toute critique de l'Islam, ou allégation à son encontre, qui tend à l'injure doit être réfutée et ne trouver de réponse que par les mots et la parole.
2. En dehors de la réponse à des critiques spécifiques, en général tous les efforts possibles doivent être faits pour présenter la vraie et fidèle image de l'Islam. Avec plus d'éclaircissement et moins d'ignorance sur l'Islam et son Saint Prophète Muhammad, les cas d'injure, de critique et de moquerie diminueront.
3. En ce qui concerne l'offense ou la douleur que les Musulmans ressentent naturellement en conséquence de telles injures, on leur apprend à répondre en :
 - a) endurer la provocation avec une patience résolue,
 - b) ignorer l'injure,
 - c) s'éloignant temporairement de la compagnie des injurieux tant que les injures continuent,
 - d) pardonnant les porteurs d'injure en vue de leur ignorance.

Tout cela est établi clairement et catégoriquement dans le Saint Coran et ressort clairement des actions du Saint Prophète Muhammad. Il n'est pas permis par l'Islam de répondre sans retenue avec la furie et la rage, d'appeler au châtement et à la punition physique, ou de menacer ou attaquer quelqu'un avec une violence physique. Il est ***entièrement faux et totalement infondé*** d'alléguer que l'Islam enseigne aux Musulmans qu'il faut tuer quelqu'un qui insulte verbalement leur religion, se raille de celle-ci, ou offense leurs sentiments envers leur foi.

D'un point de vue général, il peut tout d'abord être noté que le Saint Coran lui-même archive les nombreuses accusations ainsi que les insultes faites contre et accablant le Saint Prophète Muhammad par ses adversaires pendant sa vie (par exemple, qu'il était fou, ou qu'il avait fabriqué ses révélations), et il répondit à ces accusations, mais il ne requiert nulle part des Musulmans qu'ils infligent quelque punition que ce soit aux accusateurs. De plus, si de telles insultes ou critiques devaient être réduites au silence par la force, alors pourquoi le Coran lui-même aurait-il cité de si nombreuses critiques ou insulte provenant des paroles de ses opposants et les aurait ainsi préservées pour toujours ?

Le Coran enseigne la patience en réponse à l'injure verbale

Le Saint Coran dit aux Musulmans :

1. *« Vous entendrez certes beaucoup d'injure des disciples des livres précédents et des idolâtres. Et si vous êtes patients et vertueux – c'est sûrement l'objet d'une grande résolution. »* (3 :186)
2. *« Nombre de disciples des livres précédents aimeraient pouvoir vous détourner de votre religion après que vous ayez cru, mais vous devez faire grâce et pardonner. »* (2 :109)

En rapport avec ces versets, il est écrit dans la collection d'Hadith de Bukhari :

« Le Messager d'Allah et ses Compagnons ont pardonné les idolâtres et les adeptes des livres précédents, comme Allah le leur avait commandé, et ils se sont montrés

patients en entendant d'offensantes paroles. »¹

On peut considérer trois autres paroles du Saint Prophète Muhammad commandant la patience face à l'injure verbale :

1. « Le Musulman qui se mêle aux gens et supporte avec patience leurs paroles injurieuses est meilleur que celui qui ne se mêle pas aux gens et qui ne se montre pas patient devant leur injure. »²

Quel noble et merveilleux exemple d'orientation, qui est aussi applicable dans le monde moderne dans lequel les gens de nombreuses croyances différentes et points de vue opposés ont à se mêler et entrer autant en contact !

2. « Rien ni personne n'a de plus grande patience qu'Allah à l'entente de paroles offensantes. Les gens Lui demandent d'avoir un fils, et Il leur octroie sécurité et subsistance. »³

Cela nous révèle que Dieu Lui-même fait preuve du plus haut exemple de patience à l'entente de quelque chose de déplaisant, en ce cas que Dieu ait un fils ou une descendance. Non seulement fait il preuve de patience et de maîtrise, mais Il continue d'être miséricordieux et généreux envers ceux qui profèrent des choses qu'il n'aime pas.

3. « Une fois que le Messenger d'Allah eut distribué quelque gains de bataille parmi les gens, un homme des Ansâr [*NdT : mot arabe désignant les compagnons du Saint Prophète Muhammad*] dit : 'Par Allah ! Muhammad, par cette répartition, n'aie pas l'intention de satisfaire Allah'. Donc je (le narrateur de ce rapport) vins au Messenger d'Allah et l'informas de cela, après qui son visage changea de couleur par la colère et il dit : Puisse Allah

¹ Bukhari, livre : 'explications sur le Coran', chapitre 16, sous la *Sura* 3. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 60 :89.

² Mishkat-ul-Masabih, livre : 'Le Bon Comportement' (*Ādāb*), chapitre 'Gentillesse, modestie et bonne conduite', rapporté de Tirmidhi et Ibn Maja.

³ Bukhari, livre : 'Le Bon Comportement' (*Ādāb*), chapitre 71. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 73 :121.

accorder Sa miséricorde à Moïse, car il fut offensé pour plus que cela, et resta patient. »⁴

Plus de versets du Coran

S'adressant au Saint Prophète, Dieu dit dans le Coran :

1. « Supporte avec patience ce qu'ils disent. » (20 :130 et 50 :39)
2. « Et endure ce qu'ils disent; et écarte-toi d'eux d'une façon convenable. » (73 :10)
3. « N'obéis pas aux infidèles et aux hypocrites, et ne prête pas attention à leurs paroles blessantes. » (33 :48)

Dans ces versets, les Musulmans apprennent à supporter leurs sentiments de douleur et de colère avec patience, et à ignorer l'injure.

Un autre verset relevant de ce sujet est comme suit :

« Et si tu les appelle vers le chemin droit, ils n'entendent pas. Tu les vois qui te regardent, (mais) ils ne voient pas. Maintiens le pardon et commande ce qui est bon et détourne-toi de l'ignorant. » (7 :198-199)

Ce verset nous ordonne de ne pas laisser libre cours à la colère, à la rage et à la violence contre ceux qui font preuve de préjugés aveugles et d'ignorance, et de ce fait qui échouent à la compréhension de la voie de Dieu. Nous devons les traiter avec le pardon, faire notre devoir d'enjoindre aux simples actes de bontés que chacun reconnaît comme bien, et nous détourner d'eux, les laissant entre les mains d'Allah.

Se retirer poliment de la compagnie des injurieux

Il est dit aux Musulmans :

« lorsque vous entendez qu'on renie les versets (le Coran) d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez point avec

⁴ Bukhari, livre : 'Le Bon Comportement', chapitre 53. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 73 :85.

ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. » (4 :140) voir aussi (6 :68)

Ces passages traitent du cas selon lequel la religion est moquée et raillée, bien distinctement du cas selon lequel elle est seulement critiquée. Il est requis d'un Musulman qu'il ne fasse rien d'autre que se retirer d'une telle compagnie, et de ne le faire que lorsque la moquerie continue, puis de rejoindre ces mêmes personnes lorsqu'elles ont changé de sujet ! Cela est bien loin de l'ordre aux Musulmans de tuer de telles personnes ! Les Musulmans ont pour instructions de se séparer d'eux pour la durée de leurs injures mais de toujours maintenir les autres aspects de leurs relations avec ces offenseurs. Peut-il y avoir de plus noble et de plus édifiant enseignement ?

Toute critique étant la base de l'injure doit, bien sûr, faire l'objet d'une réponse. Mais la réponse à toute injure, raillerie ou moquerie est l'éloignement de la compagnie des injurieux. Le verset suivant, qui s'adresse au Prophète Muhammad, a déjà été cité plus haut :

« Et endure ce qu'ils disent; et écarte-toi d'eux d'une façon convenable. » (73 :10)

L'« éloignement » cité est à appliquer d'une manière digne et polie, et non en s'abaissant à leur niveau d'injure et mauvais comportement.

Quelques incidents de la vie du Saint Prophète Muhammad

1. Suhayl ibn Amr était un homme remarquable parmi les adversaires du Saint Prophète Muhammad à Makka. Il était un porte-parole et un adroit orateur de la tribu Quraish et avait employé son art oratoire pour faire des discours contre le Saint Prophète. Il avait été capturé par les Musulmans lors de la bataille de Badr et amené devant le Saint Prophète. Umar ibn al-Khattab suggéra que le châtement suivant devait lui être appliqué avant de le libérer :

« Ô Prophète de Dieu, laisse-moi extraire les incisives de Suhayl afin qu'il ne soit plus apte à employer son talent d'orateur contre toi. »

Le Saint Prophète répondit sans hésitation :

« Certainement pas. Je ne mutilerai personne, car Dieu me mutilerait même si je suis Son Prophète. »

Le Saint Prophète fit aussi cette prédiction concernant Suhayl : « Peut-être qu'un jour il dira quelque chose qui vous rendra heureux. » Quelques six ans plus tard, lorsque Makka fut conquise par le Saint Prophète, il déclara le pardon pour tous ses anciens ennemis incluant Suhayl. Profondément ému par cette compassion, Suhayl embrassa l'Islam. Deux ans plus tard, lorsque le Saint Prophète mourut et que les Musulmans furent plongés dans la confusion et le doute, Abu Bakr fit un discours qui rétablit leur foi et leur calme, de même qu'à Makka il incombait à Suhayl de faire un discours similaire qui renforça la confiance des Musulmans de cette ville également, pour que l'Islam puisse continuer d'exister malgré la mort du Saint Prophète. Ainsi fut accomplie la Prophétie du Saint Prophète selon laquelle l'homme qui faisait des discours attaquant l'Islam ferait un jour un discours qui apporterait aux Musulmans une grande joie.⁵

2. Une fois que le Saint Prophète eut partagé quelque richesse parmi ses adeptes, un homme l'accusa en face d'être injuste et l'insulta en lui disant :

« Crains Dieu, Ô Muhammad. »

Après que l'homme fut parti, un Musulman demanda la permission au Saint Prophète d'aller le tuer. Le Saint Prophète refusa de le lui accorder et tenta réellement de voir le bien en cet homme en disant :

« Peut-être dit-il ses prières. »

Ce à quoi le Musulman répondit :

« Il y a beaucoup de personnes qui prient, mais ce qu'ils

⁵ Compilé de (1) Muhammad Husein Haykal, *La vie de Muhammad (The Life of Muhammad)*, chapitre La Grande Bataille de Badr, page 239 de la traduction de la huitième édition, 1983. (2) La biographie de Suhayl Ibn Amr sur le site des Textes Musulmans de l'Université de Californie du Sud.

disent avec leur langue n'est pas ce qu'ils ont dans leur cœur. »

Il veut dire que l'homme ne devait pas être un Musulman en son cœur. Le Saint Prophète lui répondit :

« Je n'ai pas été commandé par Dieu de regarder dans le cœur des gens ou de révéler ce qu'il y a en eux. »⁶

3. Une fois, quelques Juifs accostèrent le Saint Prophète Muhammad en déformant le salut *as-salamu alaikum* (« Que la paix soit sur toi ») en disant *as-samu alaikum* qui signifie « Que la mort soit sur toi ». Sa femme Aisha rétorqua : « Et que sur vous soient la mort et la malédiction ». Le Saint Prophète lui dit :

« Sois calme, Aisha, Allah aime celui qui convient d'être aimable et indulgent en toute circonstance »,

Ou, selon une autre version il dit :

« Sois calme, Aisha. Tu devrais être aimable et indulgente, en prendre garde à l'emploi d'un mauvais et méchant langage. »⁷

Le Saint Prophète ajouta qu'il avait entendu leur salut et il leur fit une réponse suffisante en disant simplement : « Et sur vous également ». Donc, la plus grande des représailles, bien loin de les attaquer physiquement, ne même pas de répéter la même malédiction contre eux mais de répondre à ce qu'ils avaient lui avaient souhaité en leur souhaitant la même chose.

4. Une fois, il y avait quatre hommes qui lançaient une accusation de conduite immorale à l'encontre de la femme du Saint Prophète, Aisha. Leurs allégations furent définitivement prouvées comme fausses. L'un d'eux, appelé Mistah, qui était pauvre, recevait une assistance financière du père d'Aisha, Abu Bakr (le principal adepte du Saint Prophète Muhammad et plus

⁶ Bukhari, livre : 'Expéditions', chapitre 63 ; voir aussi le livre 'Les Prophètes', chapitre 6. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir les rapports 59 :638 et 55 :558.

⁷ Bukhari, livre : 'Le bon comportement', chapitre 35 et 38. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir les rapports 73 :53 et 57.

tard le premier Calife de l'Islam). Après cet incident, Abu Bakr a juré de ne plus jamais aider Mistah. Le verset suivant fut révélé au Saint Prophète à cette occasion :

« Et que les détenteurs de richesse et d'aisance parmi vous, ne jurent pas de ne plus faire des dons aux proches, aux pauvres, et à ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah. Qu'ils pardonnent et absolvent. N'aimez-vous pas qu'Allah vous pardonne? » (24 :22)

En entendant cela, Abu Bakr s'exclama :

« En effet, j'aime certainement que Allah me pardonne. »

Il se remit donc à pourvoir l'assistance à Mistah, comme avant.⁸

Cette allégation ne fut pas faite contre une femme Musulmane ordinaire, mais contre la femme du Saint Prophète, frappant la sainte famille au cœur de la religion de l'Islam, qui devait être un modèle de pureté pour tous les Musulmans. En vue de cela, le pardon énoncé dans le verset ci-dessus, et mis en pratique par Abu Bakr, le plus grand des Musulmans après le Saint Prophète, devint le plus généreux et le plus magnanime.

Dans les incidents numéros (1) et (2) ci-dessus, le Saint Prophète Muhammad protégea de tout préjudice ceux qui l'ont outragé et insulté. Dans l'incident numéro (2), *il ne veut pas même penser du mal* de son diffamateur. Dans l'incident numéro (4), le Saint Prophète Muhammad reçoit de Dieu la révélation demandant aux Musulmans de *ne pas seulement pardonner* un homme qui a diffamé sa femme avec une accusation de conduite immorale mais aussi de *continuer à fournir une aide financière* à ce dernier. Obéissant à cela, Abu Bakr continua à assister financièrement un homme qui a calomnié sa fille. On ne peut imaginer aujourd'hui qu'un individu, qu'il soit Musulman ou non-Musulman, confronté à la même situation pardonnerait un tel homme, et encore moins qu'il continuerait à l'aider financièrement.

⁸ Bukhari, livre : 'témoignages', chapitre 15. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 48 :829.

4. Quand la guerre est-elle autorisée ?

La guerre autorisée seulement en autodéfense

Les Musulmans sont autorisés à faire la guerre en certaines circonstances. Tout étudiant de l'histoire Islamique sait que le Prophète Muhammad et ses compagnons étaient sujets à la plus sévère persécution, comme l'Islam commençait à prendre pied à Makka ; plus d'une centaine d'entre eux émigra en Abyssinie, mais la persécution à Makka se faisait toujours sans relâche. De manière définitive, les Musulmans qui restèrent avec le Saint Prophète eurent à prendre refuge à Madina, mais même là on ne les laissa pas en paix, et les armes ont été prises par l'ennemi pour annihiler l'Islam et les Musulmans. C'est à cette condition que le Coran leur permet de se battre :

« Autorisation est donnée à ceux qui sont attaqués (de se défendre) - parce que vraiment ils sont lésés. Et Allah est Capable de les secourir - ceux qui ont été expulsés de leurs demeures, sans autre raison que parce qu'ils ont dit : Notre Seigneur est Allah. » (22 : 39,40)

Ainsi la raison autorisant les Musulmans à combattre n'était pas celle de forcer les incroyants à accepter l'Islam, parce que c'était contraire à tous les principes fondamentaux dans lesquels ils avaient évolués jusqu'alors. Non, c'était pour établir la paix religieuse, pour stopper toute persécution religieuse, pour protéger les maisons de culte de toutes religions, les mosquées y compris. Le précédent passage se poursuit ainsi :

« Si Allah ne repoussait pas les gens les uns par les

autres, alors les ermitages et les églises et les synagogues et les mosquées dans lesquelles le nom d'Allah est beaucoup invoqué, auraient été détruits. » (22 :40)

Donc les Musulmans sont autorisés à entreprendre une guerre non seulement pour arrêter leur propre persécution et sauver leurs propres mosquées, mais tout aussi bien pour sauver églises et synagogues ; en fait, pour établir une parfaite liberté religieuse. Ils leur est permis de combattre seulement ceux qui se battent contre eux :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs! » (2 :190)

Ce n'est pas uniquement notre traduction, celle d'un Musulman. Même deux traductions renommées du Coran par les Chrétiens en Bretagne, celle de George Sale du 18^{ème} siècle et celle de J.M. Rodwell du 19^{ème} siècle, dont les auteurs font preuve de préjugés contre l'Islam et l'accusent d'avoir été répandue par la force, ont néanmoins été obligés de traduire ces versets comme suit :

« Et battez-vous pour la religion de Dieu contre ceux qui se battent contre vous, mais ne transgressez pas en attaquant les premiers, car Dieu n'aime pas les transgresseurs. » Sale.

« Et battez-vous pour la cause de Dieu contre ceux qui se battent contre vous : mais ne commettez pas l'injustice de les attaquer les premiers : Dieu n'aime pas l'injustice. » Rodwell.

Les Musulmans avaient pour ordre d'arrêter le combat si et quand leurs adversaires cesseraient de porter contre eux leur persécution :

« Mais s'ils cessent, alors certes Allah est Pardonneur, Miséricordieux. Et combattez jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécution, et la religion est uniquement pour Allah. Mais s'ils cessent, alors il ne doit plus y avoir d'hostilités, sauf contre les oppresseurs. » (2 :192-193)

« Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur

pardonna ce qui s'est passé ; ... Et combattez les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécution, et que toutes les religions soient à Allah. Mais s'ils cessent, alors sûrement Allah (les pardonnera car) Il observe bien ce qu'ils œuvrent. » (8 :38-39)

Il ne doit pas y avoir de persécution pour le compte de la religion et chacun doit être libre d'adopter la croyance qu'il souhaite. Les termes *la religion est uniquement pour Allah et toutes les religions soient à Allah* signifient que la religion est une affaire entre l'homme et son Dieu, une affaire de conscience, dans laquelle personne n'a le droit d'interférer. Il est à noter que dans chacune des deux citations ci-dessus, la condition étant que « s'ils cessent » alors les Musulmans ne devaient plus les combattre, est appuyée en étant mentionnée deux fois – une fois *avant* et une fois *après* l'ordre de « les combattre ».

Le fait que les Musulmans étaient réticents à se battre, ne tenaient pas et n'étaient pas enthousiaste à propos de cela, est aussi décrit dans le Coran :

« Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle est bien pour vous. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. » (2 :216)

C'était, donc, le sujet d'une inévitable nécessité, et non d'un quelconque plaisir, que d'engager le combat pour les Musulmans.

Les circonstances qui ont mené les Musulmans à se battre ont également été indiquées dans la promesse que leur a été faite par Dieu, qui est celle qui suit :

« Ainsi, ceux qui ont émigrés et furent expulsés loin de leurs demeures et persécutés en Mon chemin et ceux qui combattirent et furent tués, je tiendrai certes pour expiées leurs mauvaises actions, et les ferai entrer dans les Jardins en lesquels coulent des ruisseaux, en récompense d'Allah. » (3 :195)

Ils furent d'abord contraints d'émigrer, conduits loin de leurs demeures et persécutés pour leur foi. C'est après cela que, en perpétuation de leurs épreuves, ils ont eu à mener des batailles, dans lesquelles beaucoup perdirent la vie. De la même façon les plans des ennemis contre le Saint Prophète lui-même sont mentionnés dans les raisons pour lesquelles les Musulmans ont eu à se battre :

« Et quand les mécréants ont dressé des plans contre toi (Ô Prophète) pour t'emprisonner ou te tuer ou te bannir... » (8 :30)

Voici un autre verset s'adressant aux croyants qui met en lumière la raison pour laquelle les Musulmans ont eu à combattre, et clarifie également la signification de combattre sur le chemin d'Allah :

« Et quelle raison avez-vous de ne pas vous battre dans le chemin d'Allah, et pour les faibles parmi les hommes et les femmes et les enfants, qui disent : Notre Seigneur, fais nous sortir de cette cité, dont les gens sont des oppresseurs, et assigne nous de Ta part un allié, et assigne nous de Ta part un secoureur. » (4 :75)

Ainsi, se battre dans le chemin d'Allah était se battre pour les individus faibles et sans défense lesquels se trouvaient être des hommes, femmes et enfants qui priaient Dieu d'être sauvés des oppresseurs sévissant dans leur ville, Makka.

La paix doit être préférée

Si l'ennemi offre la paix, les Musulmans doivent l'accepter :

« Et s'ils sont enclins à la paix, alors tu dois l'accepter, et placer ta confiance en Allah. ... et s'ils veulent te tromper, alors Allah te suffira. » (8 :61-62)

Même si l'ennemi entend tromper par cette offre de paix, elle doit toujours être acceptée par foi en Dieu. Le Saint Prophète fit des traités de paix avec ses ennemis ; tel que le traité provoqué par la trêve de Hudaibiyah, dont les termes étaient désavantageux pour les Musulmans. Selon les termes de ce traité : 'si un infidèle est converti à l'Islam et se dirigeait vers les Musulmans, alors il

devait être renvoyé, mais si un Musulman se dirigeait vers les incroyants, alors il n'était pas rendu aux Musulmans⁷. Cette clause du traité coupa court aux allégations d'usage de la force par le Saint Prophète.

Offrir la sécurité à l'ennemi qui souhaite apprendre l'Islam

Lors d'une situation de guerre avec les idolâtres Arabes, Le Saint Coran ordonnait aux Musulmans :

« Si qui que ce soit de ces idolâtres cherche ta protection, protège le afin qu'il entende la parole d'Allah, puis mène le à son lieu de sécurité. Cela parce qu'ils sont des gens qui ne savent pas. » (9 :6)

L'explication de ce verset est donné dans une explication Arabe Classique du Coran, écrite il y a mille ans. Cette explication est la suivante :

« 'Puis mène le à son lieu de sécurité' signifie de le renvoyer, après qu'il eut entendu la parole d'Allah, s'il refuse d'accepter l'Islam et s'il n'est pas admonesté par la parole de Dieu qui lui est lue. Son lieu de sécurité, cela signifie un endroit où il est à l'abri de vous et de vos adeptes, jusqu'à ce qu'il atteigne sa demeure et rejoigne son peuple, les idolâtres. » (Tafsir Ibn Jarir)

George Sale, qui produisit la première traduction Anglaise du Coran directement de l'Arabe au 18^{ème} siècle, et était un critique hostile de l'Islam, explique la signification de ce verset comme suit :

« Vous devez lui donner un sauf-conduit afin qu'il puisse retourner chez lui en toute sécurité dans le cas où il ne s'accorderait pas à embrasser l'Islam. »

Quelle plus grande tolérance peut-il y avoir que celle-ci, qu'un soldat ennemi, à sa requête, se voit garantir sa protection pendant qu'il apprend l'Islam, et s'il ne l'accepte pas, que les Musulmans doivent le conduire en toute sécurité à son lieu d'origine, où il se trouve en sécurité des Musulmans et rejoint les ennemis contre lesquels se battent les Musulmans !

Pas de changement dans la tolérance dans les révélations ultérieures

Il est prétendu par certains que les enseignements énoncés ci-dessus (permettre la guerre uniquement en cas de self défense), furent remplacées ultérieurement par des révélations dans le Coran qui commandent aux Musulmans de mener une guerre agressive contre tous ceux qui n'acceptent pas l'Islam. Cependant, c'est un fait historique reconnu que le Saint Prophète Muhammad appliqua un complet pardon envers ses ennemis quand il conquiert Makka, sans requérir d'eux qu'ils acceptent l'Islam, et cela eut lieu dans la 21^{ème} année des 23 ans de sa mission. Cela montre que les enseignements de l'Islam concernant le combat de ceux qui se battent en premier contre les Musulmans, et l'approbation de la liberté de religion, ne changèrent pas du tout.

Pour soutenir l'allégation d'un changement ultérieur dans les enseignements, un texte du coran est souvent présenté comme suit :

« Tuez les idolâtres où que vous les trouviez » (9 :5)

Un simple regard sur le contexte montre qu'il s'agit d'une *distorsion absolue* de suggérer que cela exige des Musulmans qu'ils tuent les non-Musulmans où qu'ils soient. Ces versets au début du chapitre 9 font référence à certaines tribus idolâtriques avec lesquelles les Musulmans ne veulent plus être liés par des traités de paix car ces tribus ont, de manière répétitive, violé ces mêmes traités. Les deux précédents versets établissent que :

« Allah est libre de toute responsabilité envers les idolâtres, ainsi que Son Messenger. ... A l'exception des idolâtres avec lesquels vous avez conclu un pacte, puisqu'ils ne vous ont manqué en rien, et n'ont soutenu personne contre vous : respectez pleinement le pacte conclu avec eux jusqu'au terme convenu. Allah aime ceux qui remplissent leurs devoirs. » (9 :3,4)

Il est parfaitement clair par cette exception que les seules tribus idolâtriques qui furent attaquées sont celles qui avaient manqué à leur part du traité de paix avec les Musulmans. Dans les versets suivants, leurs fautes sont mentionnées explicitement :

« Ils ne respectent, à l'égard d'un croyant, ni parenté ni pacte conclu. S'ils violent leurs serments après leur pacte et insultent votre religion, alors combattez les chefs de la mécréance – car ils ne tiennent aucun serment – peut être cesseront-ils. Ne combattez-vous pas des gens qui ont violé leurs serments et visé au bannissement du Messager, alors qu'ils vous ont attaqué les premiers ? » (9 :10—13)

Ils ont attaqué les Musulmans en premier, puis ont conclus des accords de ne pas les attaquer à nouveau, puis brisèrent ces traités à plusieurs reprises. Ce fut la seule raison pour laquelle le Coran déclara que les Musulmans n'étaient plus liés par les mêmes accords et émit une déclaration de guerre contre ces tribus. Quelques versets plus tard, les Musulmans ont pour instruction :

« Et combattez les idolâtres sans exception comme ils vous combattent sans exception. » (9 :36)

Cela renvoie clairement au combat en self-défense. Puis dans le verset 9 :40 il est dit aux Musulmans que s'ils n'aident pas le Prophète, Allah l'aidera toujours comme Il le fit alors que le Prophète fuyait de Makka pour Madina avec seulement un homme avec lui, poursuivi par leurs ennemis meurtriers. Cela montre que même à ce moment le Saint Prophète ne croyait pas avoir besoin qu'une quelconque force armée pour réussir, tout comme il ne le croyait pas alors qu'il était presque seul face à l'ennemi.

De retour au verset (9 :5), on peut y lire :

« Après que les mois sacrés aient expirés, tuez les idolâtres où que vous les trouviez, et capturez les et assiégez les et guettez les dans toute embuscade. » (9 :5)

Il s'agit bien évidemment d'une déclaration de guerre contre ces tribus particulières. Cela parle des actions qui sont permises contre les *soldats ennemis au cours d'une guerre*, que certains sont tués dans la bataille alors que d'autres sont retenus prisonniers. C'est la plus grotesque déformation que de représenter cela comme un ordre général à l'assassinat arbitraire de tous les non-Musulmans ou à la guerre inconditionnelle contre ceux-ci. L'expression de « tuer » l'ennemi « où qu'il se trouve » a aussi été utilisée dans la

révélation antérieure qui restreint spécifiquement la guerre à l'auto-défense. Il est dit :

« Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Allah n'aime pas les transgresseurs! Et tuez-les où que vous les trouviez, et chassez les d'où ils vous ont chassé. » (2 :190-191)

Ici, il n'y a pas le moindre doute que « où que vous les trouviez » signifie que où que vous les trouviez *après qu'ils vous aient attaqués*. Cela à la même signification dans la révélation ultérieure dans le chapitre 9.

Un autre point montrant qu'il n'y a pas de changements dans les enseignements ultérieurs est l'étroite proximité, dans l'organisation du Coran, des versets « antérieurs » et « ultérieurs ». Un enseignement dit antérieur se trouve dans le chapitre 8, verset 61, cité précédemment : « Et s'ils s'inclinent à la paix, vous devez aussi vous y incliner. » Et le chapitre 9, verset 5, contenant les termes : « tuez les idolâtres où que vous les trouviez », survient à peine 19 versets plus tard. En fait, le chapitre 9 a été joint au chapitre 8 parce qu'il ne commence pas par l'habituel verset d'ouverture : « au nom d'Allah, le Bienfaisant, le Miséricordieux ». Notre point de vue critique implique que le Coran donne des enseignements diamétralement opposés en l'espace de 19 versets, au sein d'un même chapitre pour la plupart. Au moins aucun Musulmans ne peut accepter cette implication, spécialement quand elle est établie dans le Coran :

« Ne méditent-ils donc pas sur le Coran? S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions! » (4 :82)

Dans la seconde moitié du verset 9 :5, se lit alors :

« Mais s'ils se repentent et accomplissent la prière et s'acquittent de la charité, alors laissez leur la voie libre. Car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux. »

L'Islam enseigne que si ceux qui ont combattu contre les Musulmans décident d'embrasser la foi de l'Islam alors toute hostilité contre eux doit prendre fin et ils ne doivent pas être punis

pour la souffrance qu'ils ont infligé précédemment aux Musulmans au combat. C'était une époque à laquelle les gens dans leur ensemble acceptaient l'Islam librement au travers de l'Arabie, et par conséquent si quiconque parmi les soldats ennemis en faisait de même, il n'était plus considéré désormais comme un ennemi et ses actes passés étaient pardonnés.

Le verset suivant, le 9:6, cité précédemment (voir page 34), dit que les Musulmans doivent offrir la sécurité à un ennemi qui souhaite apprendre l'Islam, puis le conduire en toute sécurité à son peuple s'il choisit de ne pas l'accepter. Cela montre clairement que L'Islam ne fut pas répandu en tuant les non-Musulmans mais en garantissant leur sécurité s'ils l'étudiaient.

Les relations d'amitié avec les autres

Il est parfois affirmé que le Coran interdit toute relation amicale avec les adeptes des autres religions. Le fait est que, quand il y a prohibition de se lier d'amitié avec d'autres personnes, cela ne concerne seulement que les gens qui se trouvent en guerre contre les Musulmans, et cela est clairement établi dans le Coran :

« Il se peut qu'Allah établisse de l'amitié entre vous et ceux d'entre eux dont vous avez été les ennemis. Allah ne vous défend pas d'être bienfaisants et équitables envers ceux qui ne vous ont pas combattus pour la religion et ne vous ont pas chassés de vos demeures. Car Allah aime les équitables. Allah vous défend seulement de prendre pour alliés ceux qui vous ont combattus pour la religion, chassés de vos demeures et ont aidé à votre expulsion. Et ceux qui les prennent pour alliés sont les injustes. »
(60 :7-9)

Ce passage établi en tant que principe général les Musulmans se voyaient *seulement* interdire le fait de se lier d'amitié avec ceux qui firent la guerre contre eux à cause de leur religion. De plus, les premiers mots maintiennent l'espoir que, dans le futur et dans d'autres circonstances, il puisse y avoir une amitié avec ceux qui étaient les ennemis des Musulmans.

Les critiques de l'Islam citent souvent le passage suivant comme interdisant l'amitié avec les adeptes d'autres croyances :

« Ô toi qui crois, ne prends pas de Juifs et de Chrétiens pour amis. » (5 :51)

« L'amitié » à laquelle ce verset renvoie est très claire dans le contexte. Ces mots sont immédiatement suivis par ceux-ci dans le même verset :

« Ils sont amis les uns des autres. » (5 :51)

Les juifs et les Chrétiens mentionnés ici étaient alliés avec les idolâtres Arabes dans leurs guerres contre les Musulmans et n'étaient eux même *pas amis* des Musulmans en premier lieu. Le verset suivant met davantage la lumière sur cette explication :

« Mais vous voyez ceux (des Musulmans) dont les cœurs sont faibles, se précipitaient vers eux, disant : Nous craignons qu'une calamité s'abatte sur nous. » (5 :52)

Quelques Musulmans faibles de cœur cherchèrent l'aide des Juifs et des Chrétiens comme ils avaient peur d'être défaits dans la guerre contre les idolâtres Arabes, alors que Dieu avait promis aux Musulmans la victoire. C'est se lier de ce genre d'amitié qui n'est pas autorisé, celle qui est basée sur la recherche de soutien d'un peuple moins hostile par peur d'un ennemi plus hostile, et montrer de ce fait un manque de foi dans sa propre cause.

Quelques six versets plus tard, le Coran stipule clairement de quels Juifs et Chrétiens, cités en 5 :51, les Musulmans ne devaient pas être les amis :

« Ô les croyants! N'adoptez pas pour alliés ceux qui prennent en raillerie et jeu votre religion, parmi ceux à qui le Livre fut donné avant vous et parmi les mécréants. Et lorsque vous faites l'appel à la prière, ils la prennent en raillerie et jeu. » (5 :57—58)

Certains autres passages survenant à la fois avant et après le verset 5 :51 montrent de manière concluante que ce verset n'enseigne pas du tout aux Musulmans de faire défaut de leur amitié envers les Juifs et les Chrétiens. Notre regard critique ne semble pas atteindre les trois versets précédant le verset 5 :48, que nous avons aussi cité dans d'autres sections de ce livre. Vous pourrez y lire les mots suivant s'adressant aux adeptes de toutes les religions :

« A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous a donné. Concurrez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez. » (5 :48)

Cela recommande aux adeptes des différentes religions, incluant les Musulmans, d'essayer d'exceller et de surpasser les autres communautés religieuses dans l'accomplissement de bonnes œuvres, puisque l'objectif de la loi et de la voie de toute religion est que leurs adeptes fassent le bien. Cette instruction est évidemment incompatible avec, et en opposition avec, l'attitude selon laquelle ne peuvent être amis avec les membres des autres croyances.

Un peu plus loin que le verset controversé 5 :51, on lit :

« Certes ceux qui croient et ceux qui sont Juifs et les Sabéens et les Chrétiens – Quiconque croit en Allah et en le Jour Dernier et accomplit les bonnes œuvres – Ne doivent pas avoir peur ni ne seront affligés. » (5 :69)

Cela place les Musulmans, les Juifs et les Chrétiens dans la même catégorie au regard de la croyance, car ils croient tous en Dieu et en le Jour du Jugement, et cela promet que la véritable foi en ces deux préceptes mènent au salut.

Plus loin encore, après avoir mentionné que les plus sévères d'entre ceux qui montrent de l'hostilité envers les Musulmans sont les Juifs et les idolâtres Arabe, il est ajouté :

« Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : "Nous sommes chrétiens." C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil. » (5 :82)

Comme les chrétiens sont appelés ici « les plus disposés à aimer » les Musulmans, le verset 5 :51 ne peut donc pas être généralisé pour signifier que les Musulmans ne doivent pas se lier d'amitié avec quelconque Chrétien.

En ce qui concerne les Juifs, les versets précédents dans le même chapitre 5 relatent leur histoire à savoir que Dieu avait fait un pacte avec eux qu'ils violèrent plus tard en négligeant les enseignements de la Torah (5 :12). La Torah avait été révélée comme détentrice de conseils et de lumière (5 :44). Cependant, en conséquence de leur opposition aux enseignements que Dieu leur a donnés, il est déclaré :

*« Tu ne cesseras jamais de découvrir leur trahison, sauf de quelques-uns d'entre eux – **Pardonne leur donc et oublie (leurs fautes).** Certes Allah aime ceux qui sont bienfaisants. » (5 :13)*

Comment le Coran pourrait-il enseigner aux Musulmans *de ne pas être amical* avec des Juifs alors que dans le même temps, dans le même chapitre, il ordonne aux Musulmans de *pardonner et oublier les fautes* même de ceux qui sont traîtres envers eux !

Le verset cité ci-dessus n'est pas le seul qui dit aux Musulmans de pardonner les Juifs et les Chrétiens. Ailleurs, on lit :

*« Nombre de gens du Livre aimeraient par jalousie de leur part, pouvoir vous rendre mécréants après que vous ayez cru. Et après que la vérité s'est manifestée à eux? **Pardonnez et oubliez** jusqu'à ce qu'Allah fasse venir Son commandement. » (2 :109)*

Le terme « jusqu'à ce qu'Allah fasse venir Son Commandement » prophétisait que l'Islam serait un succès pendant leurs propres vies et qu'ils auraient à la fin à renoncer à leurs efforts pour tourner les Musulmans vers l'incroyance, efforts que les Musulmans auront prouvés comme vains.

Il y a d'autres endroits dans lesquels le Coran parle des gens bien parmi les Juifs et les Chrétiens :

« Ils ne sont pas tous pareils. Au sein des Gens du Livre il est une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite le message d'Allah et se prosternent (devant Lui). Ils croient en Allah et en le Jour Dernier, ordonnent ce qui est bien et interdisent ce qui est mal et concourent aux

bonnes œuvres. Ceux-là sont parmi les vertueux. Et quelque bien qu'ils fassent, il ne leur sera pas dénié. » (3 :113—115)

« Et parmi les Gens du Livre il y a celui qui, si tu lui confie un tas de richesse, te le rend ; et parmi ceux-là il y a celui qui, si tu lui confie un sou, ne te le rendra que si tu l'y contrains sans relâche. » (3 :75)

« Parmi le peuple de Moïse, il est une communauté qui guide avec la vérité, et qui, avec cela, exerce la justice. » (7 :159)

« Et Nous les avons répartis en communautés sur la terre. Il y a parmi eux des gens de bien, et il y en a qui le sont moins. » (7 :168)

Les Musulmans doivent admirer, honorer et respecter les bons Juifs et les bons chrétiens, et ne pas refuser d'être amis avec eux.

Dans un de ses passages, le Coran invite les Juifs et les Chrétiens à la croyance commune, principale et la conviction profonde de l'unicité de Dieu et de la mettre en pratique. Il dit :

« Dis : Ô Gens du Livre, venez à une parole commune entre vous et nous, que nous ne servons aucun autre que Dieu, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions d'autres seigneurs de Dieu. Mais s'ils se détournent, alors dis : Soyez témoins que nous, nous sommes Musulmans. » (3 :64)

Ce n'est rien d'autre qu'un appel à *l'amitié*, invitant Juifs et Chrétiens à devenir proches de l'Islam tout en étant toujours adeptes de leurs propres religions. S'ils rejettent cela, les Musulmans disent juste « Nous sommes Musulmans ».

Enfin, mais surtout, le Coran autorise expressément les Musulmans à avoir des relations sociales étroites avec les adeptes des religions révélées plus tôt, en particulier avec les Juifs et les Chrétiens. Cette permission est donnée dans le verset 5 de ce même chapitre 5 dans lequel le verset dénaturé survient (i.e. : « Ô toi qui crois, ne prends pas les Juifs et les Chrétiens pour amis » 5 :51). On lit :

« Et vous est permise la nourriture de ceux à qui le Livre a été donnée et votre nourriture leur est permise. Et vous sont permises celles des croyantes qui sont vertueuses, et les femmes vertueuses d'entre les gens qui reçurent le Livre avant vous, quand vous leur donnez leur dot, prenez les en mariage, non en débauchés ni en preneur d'amantes. » (5 :5)

La première partie, concernant la nourriture, *facilite* le mélange social. Quelques religions interdisent à leurs adeptes de manger avec les adeptes d'autres croyances. Ce verset permet aux Musulmans de manger la nourriture préparée et offerte par les adeptes d'autres croyances révélées, en particulier et des Juifs ou des Chrétiens, si toutefois cette nourriture est permise à la consommation par les Musulmans. Et les Musulmans peuvent offrir leur propre nourriture aux gens d'autres croyances, s'ils souhaitent en consommer. Ainsi les Musulmans peuvent être à la fois les invités et les hôtes des Juifs, des Chrétiens et des adeptes des autres religions. Comment le Coran pourrait-il donc interdire l'amitié avec eux ?

La seconde partie indique clairement que comme un Musulman peut épouser une femme Musulmane vertueuse, il peut aussi épouser une femme suivant la croyance Juive ou Chrétienne en particulier, qui respectent les mêmes principes de moralité et de vertu que ceux que sont tenues de respecter les femmes Musulmanes. Aucune relation humaine dans le monde n'est plus aimante, sociable et intime que celle d'un mari et son épouse, et c'est expressément et explicitement autorisé par le Coran entre un Musulman et une Juive ou une Chrétienne.

De fait, ce verset affirme que parmi les Juifs et les Chrétiens également il y a des femmes qui se conforment au même code moral de vertu et pureté que celui que respecte la femme Musulmane.

Par conséquent, bien loin de l'idée d'interdire aux Musulmans d'avoir des relations amicales avec les Juifs et les Chrétiens, ou avec les adeptes des autres croyances, le Coran a en fait dissipé les barrières religieuses qui peuvent entraver de telles relations.

5. Qu'est-ce que le Jihad ?

Le mot Arabe *jihad* signifie déployer ses efforts au maximum contre une chose désapprouvée. Il ne doit pas signifier la guerre ou le combat au moyen des armes. Aucun doute, un conflit armé peut aussi être décrit comme un *jihad*, mais cet usage serait similaire au fait d'appeler 'bagarre' ce qui serait en réalité une guerre. Pour déterminer ce qui est considéré comme un *jihad* dans les enseignements de l'Islam, nous devons examiner les usages de ce mot dans le Coran.

Le terme *jihad* est employé au sens large dans le Coran. Il est appliqué par exemple à l'effort réalisé par ceux qui étaient opposés à l'Islam pour que les Musulmans vouent le culte à d'autres êtres et d'autres choses plutôt qu'au Dieu Unique :

« Et nous avons enjoint à l'homme de bien traiter ses parents. Mais s'ils s'efforcent à ce que tu m'Associe, ce dont vous n'avez aucune connaissance, alors ne leur obéissez pas. » (29 :8) Voir aussi (31 :15)

Le mot Arabe traduit comme « s'efforcer » ici indiquent un acte de *jihad*. Cet emploi montre que, premièrement, *jihad* ne signifie pas la guerre, comme aucune guerre n'est menée ici, et deuxièmement que même pour les adversaires des Musulmans, on parle d'entreprendre un *jihad* contre les Musulmans !

On trouve dans le Coran que le *jihad* requiert des Musulmans qu'ils agissent selon les comportements suivants :

1. S'efforcer à atteindre la proximité de Dieu en s'améliorant soi-même moralement et spirituellement et en dépassant ses propres mauvais désirs ;

2. Persévérer dans l'islam en des circonstances difficiles, comme en faisant face à la persécution, en faisant preuve de persévérance et de patience dans des conditions de souffrance ;
3. S'efforcer à porter le message de l'islam aux autres, en consacrant son temps, son énergie et son argent à cette œuvre ;
4. Se battre, ou aider à se battre dans la défense de la communauté musulmane, sous les conditions selon lesquelles l'islam permet aux musulmans de mener une guerre par des moyens militaires.

Le *jihad* pour atteindre la proximité de Dieu

Cela est mentionné dans le verset suivant :

« Et quant à ceux qui s'efforcent pour Notre Cause, nous les guiderons assurément sur Nos chemins. Et Allah est avec les bienfaisants. » (29 :69)

Le terme traduit comme «s'efforcer» indique l'acte de faire le *jihad* dans la version originale en Arabe. La signification est clairement de s'efforcer durement à s'améliorer moralement et spirituellement. Il est à noter que le synonyme de *jihad* est le terme *mujahada*, qui est appliqué aux efforts religieux tels que le jeûne.

Les deux versets donnés ci-dessous font référence au même *jihad*, dans lesquels à nouveau le terme « s'efforcer » est employé pour traduire les actes de *jihad* :

« Et efforcez-vous pour Allah avec l'effort qui lui est dû. Il vous a choisi et ne vous a imposé aucune difficulté dans la religion ... Accomplissez donc la prière et acquittez-vous de l'impôt de charité et attachez-vous fermement à Allah. » (22 :78)

« Et quiconque s'efforce dur, s'efforce pour lui-même. Car Allah se suffit à lui-même, il est au-dessus du besoin de Ses Créatures. » (29 :6)

Ces versets furent révélés au Saint Prophète Muhammad alors qu'il vivait sous la persécution à Makka, par conséquent le commandement ici à faire le *jihad* ne peut se référer au combat. Dans le cas du premier verset, la forme d'efforts est indiquée par la prière, le don par charité et l'attachement à Dieu.

Le *jihad* de la patience et de l'endurance

cela est indiqué dans le verset suivant :

« Quant à ceux qui ont émigré après avoir été persécutés, puis ont lutté et ont enduré, ton Seigneur après cela, est certes Pardonneur et Miséricordieux. » (16 :110)

Ce verset fut révélé alors que le Saint Prophète était toujours résident à Makka, avant que les Musulmans reçoivent l'ordre de se battre alors qu'ils commençaient à émigrer à Madina. Leurs durs efforts, ou *jihad*, furent d'endurer ces épreuves avec patience, et *jihad* ne signifiait pas combattre.

Un *jihad* de ce genre est aussi désigné dans un rapport d'Hadith bien connu, dans lequel le Saint Prophète Muhammad dit :

« Le plus excellent *jihad* est de dire une parole de vérité devant un dirigeant injuste. »¹

Ici, dire la vérité pour une noble cause, alors que cela requiert un grand courage pour le faire, est appelé *jihad*, en vérité le plus excellent *jihad*, selon le Saint Prophète de l'Islam.

Le *jihad* de la propagation du message de l'Islam

Le *jihad* du verset 16 :110, cité ci-dessus, inclut la propagation du message de l'Islam, parce que c'était aussi pour cela que les Musulmans furent persécutés. Ce verset requiert d'eux de persévérer dans le *jihad* du prêche et d'être patient quant aux résultats.

Le Saint Prophète Muhammad reçoit l'ordre :

« *Et si nous l'avions voulu, nous aurions envoyé en*

¹ Tirmidhi, *Abwab-ul-Fitan*.

chaque cité un avertisseur. N'obéis donc pas aux infidèles, et lutte contre eux d'une lutte vigoureuse avec ceci (le Coran). » (25 :51,52)

La vigoureuse ou grande lutte, le grand *jihad* (*jihad kabir* en Arabe) mentionné ici, est la mission du Saint Prophète Muhammad de répandre la vérité *avec le Coran*, ce à quoi se réfèrent les mots « *avec ceci* ». Le grand *jihad* est également le devoir de tout Musulman. Ce verset, encore, fut révélé pendant la phase de vie du Saint Prophète à Makka et c'est pourquoi le commandement dans le verset de « lutter contre eux d'une lutte vigoureuse », qui mentionne le *jihad* deux fois, ne peut vraisemblablement pas se référer à l'entreprise d'un conflit armé.

Il y a aussi des versets qui furent révélés plus tard à Madina dans lesquels le *jihad* ne peut signifier des conflits armés. Par exemple :

« Ô prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites et sois ferme contre eux. » (9 :73 ; 66 :9)

Les hypocrites étaient un groupe qui en apparence appartenait à la communauté Musulmane mais qui désertèrent la cause de l'islam et montrèrent leur manque de sincérité dans la foi lors de situations critiques. Aucune guerre ne fut jamais entreprise contre eux. La lutte dure, ou *jihad* contre eux fut les efforts fait pour les convaincre de la vérité de l'islam. La même forme de 'lutte' s'applique aussi dans le cas des mécréants mentionnés ici. Plus de dix traductions Anglaises du Coran rendent au *jihad* dans ces deux versets la signification de 's'efforcer durement' et non de 'combat' ou de 'mener la guerre'.

Pour d'autres exemples de versets révélés à Madina dans lesquels *jihad* ne peut signifier le combat, on se réfère au chapitre 61, verset 11 :

« Vous croyez en Allah et en Son messager et vous combattez avec vos biens et vos personnes dans le chemin d'Allah, et cela vous est bien meilleur, si vous saviez! »

Trois versets plus tard, il est déclaré :

« Ô vous qui croyez, soyez les alliés (dans la cause) d'Allah, comme Jésus, fils de Marie, dit aux disciples : Qui sont mes alliés dans la cause d'Allah ? Les disciples répondirent : Nous sommes les alliés (dans la cause) d'Allah. » (61 :14)

La lutte dure, ou *jihad*, du verset 11 est expliqué dans le verset 14 comme faisant de vous-même les alliés de la cause d'Allah selon la même manière que les disciples de Jésus répondirent à son appel à être les alliés de la cause Divine. Selon les sources Islamiques et Chrétiennes, il n'a pas été demandé aux disciples de Jésus de se battre dans quelque bataille armée. Ils aidèrent la cause de la vérité en propageant son message face à la persécution et aux plus grandes difficultés.

Le *jihad* de la guerre

Le Coran parle aussi du *jihad* par le combat, par exemple :

« Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et lutez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. » (9 :41)

« Et lorsqu'une Sourate est révélée : "Croyez en Allah et lutez en compagnie de Son messenger", les gens qui ont tous les moyens (de combattre) parmi eux te demandent de les dispenser (du combat), et disent : "Laisse-nous avec ceux qui restent". ... Mais le Messenger et ceux qui croient avec lui luttent avec leurs biens et leurs personnes. » (9 :86, 88)

Il y a certaines situations rapportées dans le Hadith où, quand certains Musulmans ont exprimé leur désir de se joindre à un *jihad* de combat, le Saint Prophète leur dit que leur *jihad* était de remplir quelques autres devoirs n'ayant aucun rapport avec le combat. Par exemple :

*« Aisha (la femme du Saint Prophète) demanda : Messenger d'Allah, nous considérons le *jihad* comme étant la plus excellente de toutes les œuvres. Ne devrions donc nous pas nous engager dans le *jihad* ? Il répondit : Le plus*

excellent *jihad* est le *hajj* bien accompli (pèlerinage à Makka) »²

« Un homme vint au Prophète et demanda sa permission pour le *jihad*. Il demanda : Tes parents sont-ils en vie ? L'homme dit, Oui. Il dit : Alors accomplis le *jihad* sur leur voie. »³

Les mots « accomplis le *jihad* sur leur voie » peut seulement signifier, et est compris par tous comme signifiant, « exerce-toi au service de tes parents ». Le Saint Prophète ici n'a pas présenté le pèlerinage ou le service aux parents comme une alternative métaphorique ou moindre pour les personnes ne pouvant prendre part dans un réel *jihad*. Il a décrit cela comme étant le vrai *jihad* de leur part.

Un incident très éclairant est enregistré dans le Hadith, à un moment survenant environ soixante années après la mort du Saint Prophète, il y avait alors une rébellion de quelques Musulmans menés par Ibn Zubair contre le gouvernement Musulman de l'époque. Abdullah ibn Umar, l'un des plus grands experts sur le Coran et fils du second Calife Umar, fut exhorté par certains de se joindre à la rébellion qu'ils considéraient comme *jihad*. Il est rapporté :

« Un homme vint à Ibn Umar et dit : Pourquoi une année es-tu allé faire le *Hajj* et une autre année es-tu allé faire la *Umra* (forme moindre du Pèlerinage), et qu'à présent du t'écarte du *jihad* dans la voie de Dieu ? Sais-tu à quel point Dieu a encouragé le *jihad* ? Ibn Umar dit : Mon neveu, l'Islam est basé sur cinq choses : Croire en Dieu et Son messager, cinq prières, le jeûne pendant le Ramadan, donner la *Zakat*, et le Pèlerinage à la Maison de Dieu.

L'homme dit : N'entends-tu pas ce que Dieu a dit dans Son Livre, ... 'Alors combattez les jusqu'à ce qu'il y ait

² Bukhari, livre 'Le Pèlerinage', chapitre 4, dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 26 :595.

³ Bukhari, livre 'Le *jihad*', chapitre 138, dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 52 :248.

une fin à l'erreur'. Ibn Umar dit : 'Nous avons agi en cela du temps du Saint Prophète. A cette époque, les Musulmans étaient peu, et un homme (qui avait accepté l'Islam) fit face à la persécution pour sa religion – Ils ont voulu le tuer ou le punir. Mais ensuite les adeptes de l'Islam se sont multipliés en nombre, et il ne resta plus de tort'. »⁴

Ainsi Ibn Umar refusa de reconnaître que ce conflit armé, considéré comme un *jihad* par nombre de Musulmans, n'était pas du tout un *jihad* que devait joindre un Musulman même s'il était considéré en général comme une juste cause contre le Calife qui était l'usurpateur de cette position. Comme le montre sa référence aux cinq piliers de L'islam, Ibn Umar ne considérait pas comme un devoir dans l'Islam de joindre le susnommé *jihad*.

Les conditions pour un *jihad* par les armes

Pour qu'une guerre soit un *jihad* selon les termes Islamiques, il faut que cela remplisse des conditions spécifiées dans le Coran. Nous avons déjà vu dans le chapitre 4 'Quand la guerre est-elle permise?', les circonstances dans lesquelles les guerres sont permises dans l'Islam. Il faut que cela soit une guerre d'auto défense et d'auto préservation par une entière communauté Musulmane qui est persécutée pour sa religion. Seul le gouvernement ou le dirigeant d'une communauté peut appeler les Musulmans à s'engager dans un tel *jihad*. Il doit y avoir des négociations avec l'ennemi pour éviter la guerre et établir la paix, si possible. Au combat, les instructions claires du Saint Prophète Muhammad doivent être suivies. Ces instructions sont celles-ci : Il est strictement interdit de tuer les non-combattants et les individus sans défense parmi les ennemis tels que les femmes, les enfants, les personnes âgées, et même ceux qui travaillent pour les soldats ennemis, n'étant pas combattants eux-mêmes. A nouveau, l'exemple du Saint Prophète doit être suivi en matière de traitement convenable et humain de tout prisonnier de guerre

⁴ Bukhari, livre : 'Explication du Coran', chapitre 30 dans la Sura 2. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir le rapport 60 :40.

ennemi capturé, qui doit éventuellement être libéré pour rejoindre son peuple.⁵

Il n'y a pas de légitimité dans tout l'Islam pour les soi-disant groupes Islamiques, marginaux, secrets, à déclarer un *jihad* de la guerre en premier. Ainsi ils mènent leur susnommé jihad par des actes tels que des attaques violentes perpétrées à tort sur le public sans méfiance, et enlevant des gens et les retenant en otage. Cela est simplement odieux envers les enseignements du Saint Coran et le Saint Prophète Muhammad.

⁵ Ces directives claires se trouvent dans les principales collections de Hadith, Bukhari, Muslim, Tirmidhi et Abu Dawud dans les chapitres sur le jihad de la guerre.

6. Le Martyre

Qu'est-ce que le martyr dans l'Islam ?

Le mot correspondant à 'martyr' dans la littérature Islamique est *shaheed*. Ce mot signifie en fait 'témoin' et est utilisé communément dans le Saint Coran comme désignant un témoin de quelque chose. Dieu est répétitivement appelé un *shaheed*, comme dans « Allah est témoin de ce que vous faites » (3 :98) et « Allah est suffisant comme témoin entre vous et nous » (10 :29). Le Saint Prophète Muhammad est appelé « témoin » de ses adeptes et les Musulmans sont nommés « témoins » ou porteurs de témoignage pour l'humanité (2 :143), c'est-à-dire les porteurs de vérité. Tout prophète, incluant Jésus, est désigné comme un témoin sur ses adeptes (4 :41 , 5 :117). Le même mot est employé pour les témoignages lors de contrats et d'affaires civiles (2 :282, 4 :135).

De manière similaire, le mot pour désigner le martyr est *shahada*, mais il n'est utilisé dans le Coran que pour désigner les témoignages de toutes sortes ou le témoignage de quelque chose de réel et vu, comme dans « ne dissimule pas le témoignage » (2 :283), « notre témoignage est plus vrai que le témoignage de ces deux-là » (5 :107), et la déclaration qui survient de nombreuses fois à propos de Dieu que « Il est le connaisseur de l'invisible et du visible (*shahada*) » (6 :73). Ce mot en ce sens de témoignage est aussi appliqué à l'acte d'attestation pour devenir un Musulman, et même en Anglais l'on peut entendre l'expression « faire la *shahada* » quand l'on se réfère à cet acte.

Ces mots sont appliqués aux martyrs et au martyr parce que la vie et la mort d'un martyr est un témoignage de la vérité de l'Islam. Mais qui est un martyr ? Tout comme le *jihad* n'est pas le

synonyme de la guerre, un Musulman peut être un *shaheed* sans être tué dans un combat. Il est rapporté dans le Hadith :

« Le Messenger d'Allah demanda (à ses compagnons) : Lequel d'entre vous considérez vous comme étant un martyr ? Ils dirent : Messenger d'Allah, celui qui est tué dans la voie d'Allah est un martyr. Il répondit : Alors les martyrs de mon peuple sont en nombre. Ils demandèrent : Messenger d'Allah, qui sont-ils ? Il dit : Celui qui est tué dans la voie d'Allah est un martyr, celui qui meurt dans la voie d'Allah est un martyr, celui qui meurt de la peste est un martyr, celui qui meurt du choléra est un martyr. »¹

Quiconque mourant de quelque manière que ce soit alors qu'il travaillait sincèrement au service de l'Islam est donc un martyr ou *shaheed*. En revanche, un Musulman juste en étant tué dans une bataille ne devient pas nécessairement un martyr, comme il est montré dans la déclaration suivante du Saint Prophète :

« Le premier des hommes (dont le cas) sera décidé au Jour du Jugement sera un homme qui est mort en martyr. Il sera emmené (devant le Siège du Jugement). Allah lui fera raconter Ses bénédictions et il les racontera. Alors Allah lui dira : Qu'as-tu fait ? Et l'homme dira : J'ai combattu pour Toi jusqu'à ce que je meure en martyr. Allah dira : Tu as dit un mensonge. Tu as combattu afin que tu puisses être considéré comme un brave combattant. Et tu as été appelé ainsi. (Puis) les ordres seront passés contre lui et il sera trainé avec son visage vers le bas et jeté en enfer. »²

A partir de cela, il est clair qu'alors qu'un Musulman peut considérer qu'un certain acte le fera devenir un martyr, il peut en fait se trouver lui-même condamné par Dieu dans l'Au-delà pour

¹ Sahih Muslim, livre : 'Le Gouvernement' ; dans la traduction de A.H Siddiqui, livre 20, chapitre 50, numéro 4706.

² Sahih Muslim, livre : « Le Gouvernement » ; dans la traduction de A.H. Siddiqui, livre 20, chapitre 43, numéro 4688.

avoir fait une fausse déclaration et être puni pour cela. Le fait est qu'être un martyr dans l'islam est un rang spirituel dans la vie après la mort et nul ne peut être sûr que s'il meurt alors qu'il était engagé dans une certaine œuvre, Dieu lui confèrera ce rang.

Ce dont on peut être sûrs, cependant, c'est que ce rang ne peut être atteint en agissant contre les enseignements de l'islam, même si le défunt a pu croire qu'il était engagé dans une lutte en soutien à l'islam. Ce qui doit être davantage souligné est que le martyr est celui qui meurt *en résultat d'une action de quelqu'un d'autre contre lui*, action à laquelle il résiste autant que possible, ou *en conséquence de circonstances entièrement indépendantes de sa volonté*. Il a été mentionné dans le rapport d'Hadith cité précédemment qu'un Musulman décédant du choléra ou de la peste est un martyr. Mais, de toute évidence, il est complètement contre les principaux enseignements de l'islam qu'un Musulman puisse chercher délibérément à contracter ces maladies afin de mourir en martyr ! En fait, un Musulman doit prendre toutes les mesures possibles afin d'éviter de devenir victime de ces maladies. Mais s'il devait tomber malade involontairement et mourir alors qu'il servait l'islam, alors il gagnera un haut rang dans l'au-delà.

De manière similaire, un Musulman mourant au combat doit être tué par l'action de son ennemi, alors qu'il repoussait cet ennemi, ou *en conséquence à d'autres causes extérieures ne dépendant pas de son contrôle ou de sa préparation*, c'est là l'une des conditions pour être un martyr.

Le suicide est un péché en Islam, et l'auto préservation est un devoir

Se suicider est un péché très sérieux selon les enseignements clairs de l'islam. Le Saint Coran indique :

« *Ne vous détruisez pas vous-même de vos propres mains.* » (2 :195)

« *Ne vous tuez pas vous-même* » (4 :29)

Dans les rapports d'Hadith, se suicider est fermement condamné par le Saint Prophète Muhammad, qui dit :

« ... Quiconque se suicide avec quelque chose, sera puni par cette même chose dans le feu de l'enfer. »³

Dans le livre de Sahih Muslim, il y a un chapitre intitulé *l'abandon de la prière funéraire pour celui qui s'est suicidé* dans lequel il est rapporté que le Saint Prophète Muhammad a personnellement refusé de prononcer la prière funéraire pour un défunt qui s'est suicidé.⁴ Dans les pays Musulmans, la tentative de suicide a toujours été une offense criminelle et une personne en étant coupable devra faire face à des sanctions pénales.

L'auto préservation et la sauvegarde de sa vie est l'instinct humain le plus élémentaire. Les actions pour sauver sa vie sont considérées dans le Coran comme des sujets d'une telle priorité que cela permet à un Musulman de mettre de côté certains de ses devoirs et de ses interdictions, si nécessaire, pour sauver sa vie. Nous donnons quelques détails de cela ci-dessous.

1. Quand le Coran interdit la consommation de certaines choses, y compris la viande de porc, il en autorise la consommation si cela devient inévitablement nécessaire à la sauvegarde de sa vie. Dans deux versets, après avoir mentionné la nourriture interdite, il est déclaré :

« Mais quiconque est contraint par la faim, et non en s'inclinant de sa propre volonté au péché, alors Allah est Pardonneur, Miséricordieux. » (5 :3)

« Quiconque est contraint, sans toutefois abuser ou transgresser, ton Seigneur est certes Pardonneur et Miséricordieux. » (6 :145)

Le Coran ne dit nulle part que si un Musulman s'expose de lui-même à une mort certaine, plutôt que de faire l'usage d'une nourriture interdite pour sauver sa vie, fera de lui un martyr de quelque sorte que ce soit.

³ Bukhari, livre : 'Serments et vœux', dans la traduction de Muhsin Khan, voir 78 :647.

⁴ Sahih Muslim, livre : 'la Prière'. Dans la traduction d'A.H. Siddiqi, voir livre 4, chapitre 205, numéro 2133.

2. Un Musulman qui renie sa foi sous la contrainte dans le but de sauver sa vie, alors qu'il croit à l'islam en son cœur, est exclu de toute condamnation dans le Coran :

« Quiconque a renié Allah après avoir cru ... — *sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi* — mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et pour eux un châtiment terrible (dans l'Au-delà). » (16 :106)

Donc si un Musulman si un Musulman est menacé par un ennemi de l'islam d'être tué s'il ne renonce pas à l'islam, où s'il fait face à d'autres terribles conséquences, le Coran l'autorise à sauver sa vie en faisant simplement une renonciation extérieure de sa foi, même si cela constituerait un grave péché de commettre le même déni volontairement.

3. Si jeûner pendant le mois du Ramadan mettrait en danger la vie d'un Musulman, qu'il soit homme ou femme, jeune ou vieux, cette obligation est suspendue. A nouveau, se causer un préjudice à soi-même sciemment, afin de réaliser le devoir de jeûne, n'est en aucune sorte un acte bon ou méritoire dans l'islam.

4. Il est bien connu que l'obligation d'aller effectuer le Pèlerinage à Makka (*hajj*) ne s'applique pas à qui que ce soit dont la vie pourrait être mise en danger pour quelques raisons que ce soit en entreprenant ce voyage.

Enfin, comme il est expliqué plus tôt dans ce livre, même prendre les armes pour se battre, en risquant sa vie, est seulement autorisé par l'islam *pour sauver et préserver la vie*, quand l'alternative autre serait de faire face à une mort et une destruction certaine. Par exemple, les versets 22 :39-49 qui ont été cités dans le Chapitre 4 de ce livre permettent aux Musulmans se combattre si la guerre est faite contre eux, et il leur est ordonné de *repousser* leurs ennemis afin de *sauver* tous les lieux de culte de la destruction. En repoussant leurs ennemis, les Musulmans ont sauvé leurs propres vies, et non commis un suicide.

Des vierges au paradis comme récompense aux Martyrs

L'idée erronée selon laquelle un homme Musulman mourant en martyr est récompensé dans l'Au-delà par soixante-douze vierges a porté le déshonneur et le ridicule sur l'Islam, et révélé des enseignements de l'Islam concernant l'Au-delà une source de beaucoup de distraction et de moquerie pour les ignorants. Dans ce livret, nous ne pouvons entrer dans une discussion détaillée sur le concept Islamique du paradis ou du jardin de la vie prochaine, mais il est nécessaire de connaître les points suivants :

Premièrement, les récompenses de l'Au-delà ne sont pas les choses matérielles dont nous jouissons dans le monde physique. La vie après la mort est un monde qui ne peut pas même être conçu par l'esprit humain dans cette vie, et les êtres humains auront une existence totalement différente qui ne peut être connue ici. Le Saint Coran dit :

« Nous avons ordonné la mort parmi vous et Nous ne serons point empêchés de vous faire renaître dans un état que vous ne connaissez pas. » (56 :60-61)

La deuxième partie de cette citation est aussi exprimée ainsi par d'autres traductions Anglaises : « Changer la nature de votre existence et vous faire naître à nouveau d'une manière qui vous est encore inconnue » (Muhammad Asad), « vous produire à nouveau dans une forme que vous ne connaissez pas » (Rodwell), et « que Nous puissions vous transformer et faire de vous ce que vous ne connaissez pas » (Pickthall).

Les plaisirs dans les jardins de l'au-delà sont d'une nature inconnue en ce monde, comme le Coran dit :

« Aucun être ne sait ce qu'on a caché pour eux comme réjouissance pour les yeux, en récompense pour ce qu'ils ont fait. » (32 :17)

C'est pourquoi la description du jardin de l'au-delà est appelée une parabole, comme dans : « Une parabole du jardin qui est promis à ceux qui ont rempli leurs devoirs » (13 :35 et 47 :15).

Deuxièmement, le Coran a rendu suffisamment clair, pas moins de huit fois, que les hommes et les femmes reçoivent

équitablement les récompenses de la vie céleste. Il dit :

« Et quiconque fait de bonnes œuvres, que ce soit un homme ou une femme, et est un croyant ; ceux-ci rentreront au Jardin... » (4 :124)

« Aux croyants et aux croyantes, Allah a promis des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, pour qu'ils y demeurent éternellement, et des demeures excellentes, aux jardins d'Eden [du séjour permanent]. Et la satisfaction d'Allah est plus grande encore, et c'est là l'énorme succès » (9 :72)

*« Les Jardins de l'éternité, dans lesquels ils entreront avec ceux qui ont fait le bien parmi leurs pères **et leurs femmes** et leurs progénitures... » (13 :23)*

*« Ô mes serviteurs, ... ceux qui ont cru en Nos messages et se sont soumis (à Nous) : Entrez au Paradis, **vous et vos femmes**, vous y serez fêtés. ... Il y aura là tout ce que les âmes désirent et ce qui réjouit les yeux, et vous y serez éternellement. » (43 :68-71)*

« Le jour où tu verras les croyants et les croyantes, leur lumière courant devant eux et à leur droite; (on leur dira) : Voici une bonne nouvelle pour vous aujourd'hui : des Jardins en lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement » (57 :12)

Donc les femmes parmi les croyants auront les mêmes récompenses et réjouissances que les hommes.

Troisièmement, toutes ces récompenses sont les manifestations des bonnes qualités montrées et des bonnes actions faites par une personne durant sa vie, qui seront dévoilées devant lui ou elle. Par exemple, la « lumière courant devant eux et à leur droite » (57 :12) n'est pas une lumière physique de ce monde, mais une représentation de la lumière de leur foi. Nous lisons :

« Et on fera entrer ceux qui croient et qui font de bonnes œuvres dans les Jardins, en lesquels coulent des ruisseaux, pour y demeurer éternellement, par la permission de leur Seigneur. Et là leur salutation sera :

*Paix ! N'as-tu pas vu comment Allah propose en **parabole une bonne parole pareille à un bel arbre** dont la racine est ferme et la ramure s'élançant dans le ciel, par la grâce de son Seigneur ? ... Et la parabole d'une mauvaise parole est comme un mauvais arbre arraché de la surface de la Terre ; cela n'a pas de stabilité. » (14 :23-25)*

Après la mention des jardins de la vie suivante, une bonne parole est comparée à un bel arbre, portant toujours des fruits. Par conséquent, les arbres des jardins de l'au-delà sont les bonnes œuvres accomplies par une personne dans sa vie qui appartient comme des arbres portant des fruits, tout comme ses bonnes actions ont porté leurs fruits.

De même, les « belles vierges » de la vie suivante ne sont pas comme les femmes de ce monde avec lesquelles les hommes ont des relations sexuelles. Elles sont les bonnes qualités montrées dans cette vie, telles que l'honnêteté, la pureté de caractère, la charité, l'intégrité et la foi qui sont manifestées sous cette forme. Ces vierges sont appelées « compagnes pures » (2 :25, 3 :15, 4 :57) parce qu'elles sont l'apparence de ces pures qualités qui furent les compagnes d'un individu dans cette vie.

En fait, dans le verset 3 :15, la désirabilité des « compagnes pures » est clairement différenciée du désir sexuel pour les femmes dans la vie présente. Le verset 3 :14 renvoie à l'attrait des désirs matériels de ce monde comme suit :

« On a enjolivé aux gens l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs; tout cela est l'objet de jouissance pour la vie présente, alors que c'est avec Allah se trouve le bon but de la vie. » (3 :14)

Le verset suivant dit ensuite :

*« Puis-je vous dire **ce qui est meilleur que tout cela ?** Pour ceux qui se sont gardé du mal, il y a auprès de leur Seigneur les jardins en lesquels coulent des ruisseaux, pour y demeurer éternellement, et aussi de pures compagnes et l'agrément d'Allah. » (3 :15)*

Il est clairement manifeste, d'après ces passages, qu'alors que le désir sexuel pour les femmes est une envie et une nécessité pour ce monde matériel, ce qui est meilleur et supérieur que cela est de lutter pour acquérir les qualités qui deviendront nos « pures compagnes » dans le monde suivant. Cela rejette donc l'idée même que nous puissions vouloir, en récompense, être satisfaits de nos désirs physiques de ce monde dans le monde suivant.

Dans de nombreux articles récents, publiés sur des sites Internet ainsi qu'ailleurs, une parole du Prophète Muhammad par Tirmidhi est citée, souvent dans un but de ridiculiser et de moquer la religion Islamique, selon laquelle un homme au paradis aurait 72 « femmes » (ces articles font référence aux 72 vierges). Mais dans le même Tirmidhi nous trouvons, un peu plus loin, le rapport suivant :

« La foi a soixante-dix et quelques entrées, dont la moindre est d'enlever quelque chose de nuisible de la route et la plus grande est de dire 'il n'y a d'autre dieu qu'Allah' »⁵

Ce sont les « soixante-dix et quelques » constituants de la foi, deux de celles-ci sont spécifiées ici : une haute et une basse, et une autre souvent mentionnées en de tels rapports est la modestie. Pour ceux qui les possèdent dans cette vie, sont représentées dans la vie suivante comme des « vierges ».

Il y a aussi une autre explication du concept des « vierges » dans le monde suivant, basée sur les versets suivants du Coran qui font référence à quelques-unes des récompenses que l'on y trouve :

« Nous les avons créées comme une nouvelle création, Nous les avons faites vierges, gracieuses, toute de même âge... » (56 :35-37)

Le pronom « les », apparaissant deux fois ici, est au féminin. Il est communément accepté que cela se réfère aux femmes croyantes. Elles seront élevées dans la vie suivante en une

⁵ Tirmidhi, chapitres sur la Foi.

nouvelle forme de création correspondant à leur pureté de caractère en ce monde, et il est donc dit : Nous les avons faites vierges. Cette interprétation est aussi soutenue par une explication de ces versets rapporté du Saint Prophète Muhammad, une nouvelle fois dans le même Tirmidhi :

« Une vieille femme vint au Prophète et dit : Messenger d'Allah, prie Allah que je puisse entrer au paradis. Il dit en plaisantant : Mère d'un tel et d'une telle, aucune vieille femme n'entrera au paradis. La vieille femme partit en pleurant, alors le Prophète dit : Dites-lui qu'elle n'entrera pas au paradis comme une vieille femme, car Allah dit : Nous les avons créées comme une nouvelle création, Nous les avons faites vierges. »⁶

Leurs résurrections en vierges est seulement une représentation spirituelle de la pureté avec laquelle elles ont mené leurs vies en ce monde. Il n'est pas question de relations sexuelles dans la vie suivante comme cette vie n'est pas la vie physique requérant de telles relations. Le terme « toute de même âge » dans le passage ci-dessus peut aussi signifier qu'elles sont similaires dans leurs bonnes qualités pour l'homme croyant.

Il peut être noté que le terme « vierges » a été utilisé dans la Bible comme un symbole. La nation d'Israël est appelée une « vierge » en de nombreux endroits (par exemple, Jeremiah, chapitre 31, Amos, chapitre 5). L'Évangile de Matthieu contient la parabole des vierges sages et insensées, que Jésus commence à raconter comme suit : « Alors que le royaume des cieux sera semblable à dix vierges » (Chapitre 25, verset 1) Bien sûr, cela ne vise pas ici les filles vierges pour le plaisir des hommes.

⁶ Shama'il Tirmidhi, chapitre 35 : 'Plaisanterie du Messenger d'Allah', Rapport 230.

7. La colère Musulmane

L'Islam exhorte au self contrôle de la colère

Récemment, le sujet de la “colère” Musulmane à propos des injustices subies par les compatriotes Musulmans partout dans le monde a beaucoup été au premier plan des journaux et discussions. Il est dit que cette colère incite les groupes extrémistes à évacuer leur rage et leur frustration par la violence gratuite tout en faisant preuve de mépris en prenant la vie des innocents. Si en effet la colère attise ces actions, alors la plus importante question qu’un Musulman doit étudier est : ‘Comment doit-on se comporter lorsqu’on est en colère selon les enseignements du Saint Coran et du Saint Prophète Muhammad’. Dans le Saint Coran les croyants ont pour instruction ce qui suit :

« Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les vertueux, ceux qui donnent par charité autant dans l’aisance que dans l’adversité, ceux qui dominent leur rage et pardonnent à autrui, car Allah aime les bienfaisants. » 3 :133-134.

Les mots traduits par « ceux qui dominent leur rage et pardonnent à autrui » (*al-kāzimīn al-ghaiẓ wal-‘āfīn ‘an-in-nās*) signifie littéralement : « Les supprimeurs de la colère pardonnant le peuple », et le mot désignant le « peuple » signifie l’humanité en général. C’est, alors, de cette manière que les Musulmans doivent apparaître dans le monde, comme *supprimeurs de leur rage et pardonneurs de l’humanité*. Comme le début de ce passage enseigne aux Musulmans de s’élancer en quête du pardon de Dieu, ces mots indiquent que pour obtenir ce pardon nous devons étouffer notre rage contre les autres, les pardonner et en

fait faire le bien pour eux. N'avons-nous pas fait des choses qui puissent mettre Dieu en colère ; voulons-nous donc de Lui qu'il expose Sa colère envers nous ? Alors nous devons de manière similaire réprimer notre colère envers ceux qui nous ont fait du tort.

Ce passage enseigne trois degrés de réponse envers ceux qui nous ont offensés, et nous devons atteindre le niveau le plus efficace selon les circonstances. Le niveau le plus bas qui soit requis est pour nous de réprimer notre colère, et c'est là le minimum que nous avons à faire. Toute réaction basée sur la colère est menée à être excessive et injuste, et dommageable même pour la partie lésée. C'est pourquoi notre réponse doit être *limitée* pour être proportionnelle et rationnelle. En plus de réprimer la rage, nous devrions pardonner ceux qui nous ont fait du tort plutôt que de demander leur châtement, si cela leur fait reconnaître leurs injustices et s'amender. Enfin, nous devrions procéder en rendant le bien pour le mal causé, une fois encore si cela les détourne de leurs méfaits.

Selon ce passage, *le chemin pour le paradis est accessible seulement par la suppression de la colère et le pardon des autres.*

En un autre endroit, le Coran décrit les bonnes qualités que les croyants doivent s'efforcer d'acquérir. Il dit :

« ... Et chaque fois qu'ils sont en colère ils pardonnent. ... Et ceux qui, lorsque de grands torts les affligent, se défendent. Et la récompense du mal est une punition comme le mal infligé ; Mais quiconque pardonne et réforme, sa récompense est avec Allah. ... et quiconque est patient et pardonne – certes cela est l'affaire d'une grande résolution. » (42 :37-43)

Cela enseigne aussi qu'il peut n'y avoir absolument aucunes représailles alimentées par la colère, même en face d'un « grand tort ». La plus grande action qui puisse être entreprise peut seulement être « comme » ou proportionnée au mal infligé, mais le pardon est ici recommandé trois fois, notamment en tant qu'antidote à la colère. Le mot traduit ici comme « réformé » dans la phrase « quiconque pardonne et amende » est interprété dans de

nombreuses traductions du Coran comme « entreprit la réconciliation », « arrangé les choses », « fait la paix » ou « s'est réconcilié ».

La justice au-dessus de la haine

Le Coran ordonne aux Musulmans :

« Et ne laissez pas la haine pour un peuple qui vous a obstrué la route vers la Mosquée sacrée vous inciter à transgresser. » (5 :2)

« Ô vous qui croyez, soyez stricts dans vos devoirs envers Allah, porteurs de témoignage avec justice ; et ne laissez pas la haine pour un peuple vous inciter à ne pas agir équitablement. Soyez justes ; cela est plus proche de la vertu. Et respectez vos devoirs envers Allah. Certes Allah est conscient de ce que vous faites. » (5 :8)

Il peut y avoir des raisons compréhensibles pour qu'une personne ressente de la haine et de la colère envers un autre peuple, mais ces versets enseignent sans ambiguïté que les Musulmans ne doivent pas laisser de tels sentiments les pousser à commettre des actes excessifs et transgressant les limites légales et morales. Non seulement ils doivent se retenir de méfaire par haine contre un autre peuple, mais en plus, ils doivent strictement s'engager à les traiter avec équité et justice. Cela est souligné ici comme une partie des devoirs principaux des Musulmans envers Dieu, de Qui nos actes ne peuvent être cachés.

Le Hadith sur la colère

Il y a de nombreuses déclarations rapportées du Saint Prophète Muhammad dans tous les livres principaux de Hadith mettant fortement le peuple en garde contre des actes de colère. Par exemple :

1. « Un homme dit au Prophète, 'donne-moi un conseil.' Le Prophète dit, 'Ne deviens pas en colère et furieux'. L'homme demanda (la même chose) encore et encore, et

le prophète dit à chaque fois, ‘ne deviens pas en colère et furieux’.¹

2. « Un juge ne doit pas juger entre deux personnes lorsqu’il est de mauvaise humeur. »²
3. « L’homme fort n’est pas celui qui se bat bien mais l’homme fort est celui qui peut se contrôler lorsqu’il est furieux. »³
4. « La colère vient de Satan, et Satan est créé par le feu. Seule l’eau peut éteindre le feu, donc lorsque l’un d’entre vous est en colère, il doit accomplir son ablution. »⁴
5. « Lui qui retient sa colère, Allah retiendra Sa peine au Jour du Jugement. »⁵

Voici une de ses déclarations se référant spécialement à la guerre dans ce contexte :

« Un homme vint au Prophète et demanda : ‘Ô Messager d’Allah, quels genres de combats se trouve dans le chemin d’Allah ? Pour certains d’entre nous, il faut se battre parce que l’on est furieux et en colère et pour d’autres il faut se battre par fierté et se montrer à la hauteur’. Le Prophète ... dit : ‘Celui qui se bat afin que la parole d’Allah soit la plus grande se bat dans le chemin d’Allah’ »⁶

¹ Bukhari, livre « Le Bon Comportement », dans la traduction de Muhsin Khan, voir 73 :137.

² Bukhari, livre : ‘Les Jugements’, dans la traduction de Muhsin Khan, voir 89 :272.

³ Sahih Muslim, *Kitab-ul-Birr*, dans la traduction d’A.H. Siddiqui, voir livre 32, chapitre 28, numéro 6313.

⁴ Mishkat-ul-Masabih, livre : ‘Le Bon Comportement’, chapitre Colère et Fierté, rapporté de Abu Dawud.

⁵ Mishkat-ul-Masabih, livre : ‘Le Bon Comportement’, chapitre Colère et Fierté, de Baihaqi.

⁶ Bukhari, livre : ‘La Connaissance’, Dans la traduction de Muhsin Khan, voir 3 :125.

Donc, se battre par colère n'est pas se battre dans le chemin d'Allah ? Il est à noter que le seul combat autorisé dans l'Islam est le combat en self-défense. Donc se battre « afin que la parole d'Allah soit la plus grande » signifie de se battre pour repousser l'ennemi qui a le but agressif de détruire l'Islam et les Musulmans et de faire prévaloir la cause de l'Islam sur leurs objectifs.

8. La Bible et la guerre

Dans les sections précédentes, une clarification des enseignements Islamiques a été présentée afin de réfuter les différentes objections et corriger les déformations et distorsions. Ici nous nous référons à certains passages dans la Bible à propos de la guerre, qui devrait être un sujet de préoccupation pour les critiques Occidentaux depuis que la plupart d'entre eux la considèrent comme leur écriture religieuse. Même ceux qui ne l'acceptent pas comme étant leur autorité doivent cependant admettre qu'elle occupe une position importante dans la civilisation Occidentale Judéo-Christienne, probablement inégalée par quelque autre livre.

Le Dieu de la guerre dans la Bible

Moïse et le peuple Israélite chantaient :

*« Je chanterai au Seigneur, Car Il a triomphé glorieusement ! ... **Le Seigneur est un homme de guerre, Le Seigneur est Son nom.** » (L'Exode, 15 :1,3)*

Il apparaît qu'être belliqueux est l'un des plus primaires attributs de dieu, étant mentionné à côté de Son nom. Si de tels mots dépeignant Dieu comme « un homme de guerre » étaient apparus dans le Coran, nos critiques les auraient répétés encore et encore.

Il est promis et déclaré de nombreuses fois que Dieu Lui-même se battra dans la guerre pour les adeptes de la Bible :

« Vous ne devez pas avoir peur d'eux (i.e. : des autres nations), car le Seigneur votre Dieu Lui-même combattra pour vous » (Le Deutéronome, 3 :22)

« Entends, Ô Israël : Vous êtes aujourd'hui sur le point de vous battre avec vos ennemis. Ne laissez pas vos cœurs

défaillir, ne craignez pas, et ne tremblez pas, ne soyez pas terrifiés par eux ; Car le Seigneur votre Dieu est Celui qui marche avec vous, pour combattre pour vous contre vos ennemis, pour vous sauver. » (Le Deutéronome, 20 :3-4)

« Un seul homme d'entre vous en poursuivra un millier, car le Seigneur votre Dieu est Celui qui se bat pour vous, comme Il vous l'a promis. » (Le Livre de Josué, 23 :10)

Les lois de la guerre dans la Bible

Les Israélites furent commandés par Dieu de se comporter comme il suit avec un ennemi vaincu :

*« Quand tu t'approcheras d'une ville pour te battre contre elle, tu lui feras -une offre de paix. Et il arrivera que s'ils acceptent ton offre de paix, et t'ouvrent la porte, alors **toutes les personnes que tu y trouveras te seront tributaires et te serviront.** Et si elle ne fait pas la paix avec toi, mais qu'elle fait la guerre contre toi, alors tu l'assiègeras. Et quand le Seigneur ton Dieu l'aura livrée entre tes mains, **tu devras tuer tous les mâles du tranchant de l'épée.** Mais Les femmes, les enfants, le bétail, et tout ce qui se trouve dans la ville, **tout son butin, tu le pilleras pour toi-même ;** et tu dois manger le fruit du pillage de l'ennemi que ton Seigneur ton Dieu te donne. Tu dois faire ainsi avec toutes les villes qui se trouvent très loin de toi, qui ne sont pas les villes de ces peuples. Mais dans les villes de ces personnes que ton Seigneur ton Dieu te donne en héritage, **tu ne dois rien laisser vivre de ce qui respire, mais tu dois complètement les détruire :** Les Hittites et les Amorites et les Cananéens et les Périzzites, ainsi que les Hivites et les Jébuséens, Comme ton Seigneur ton Dieu te l'a commandé » (Le Deutéronome, 20 :10-17)*

Donc si une ville « très éloignée de vous » ne se rend pas mais se bat, alors après sa défaite tous les hommes doivent être exécutés, et ses femmes et ses enfants réduits en esclavage. Cependant, dans

le cas des villes que « Dieu vous donne en héritage », le châtement est beaucoup plus sévère et tout « ce qui respire » doit être tué.

Exemples de comportements de guerre dans la Bible

La guerre par les Israélites contre les Madianites est décrite ainsi :

*« Ainsi Moïse parla au peuple, disant, 'Equipez quelques-uns d'entre vous pour la guerre et qu'ils aillent contre Madian et venger le Seigneur sur Madian. ... Et ils firent la guerre contre les Madianites, comme Dieu avait commandé Moïse, et **ils tuèrent tous les hommes**. ... Et les enfants d'Israël prirent les femmes de Madian prisonnières, avec leurs enfants, et prirent en butin tous leurs bovins, tous leurs troupeaux, et tous leurs biens. Ils brûlèrent aussi toutes les villes où ils avaient habité, et tous leurs forts. Et ils prirent tout le butin et toutes les dépouilles des hommes et des animaux. »* (Les Nombres, 31 :3,9-11)

Mais lorsqu'ils ramenèrent les prisonniers et le butin, il déplut à Moïse qu'ils aient laissé les femmes et les enfants vivre :

*« Et Moïse leur dit : 'Avez-vous laissé toutes les femmes en vie ? ... **Maintenant, tuez tous les garçons parmi les enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme intérieurement.** Mais gardez en vie pour vous-même toutes les jeunes filles qui n'ont pas connu d'hommes intérieurement. »* (Les Nombres, 31 :15, 17-18)

Le livre de Josué archive de nombreux exemples dans lesquels, sous la direction de ce grand général, l'armée Israélite tua tous les habitants des différentes villes qu'ils avaient capturées. Après la célèbre chute des murs de Jéricho, l'armée de Josué entreprit l'action suivante :

« Et ils ont complètement détruit tout ce qui se trouvait dans la ville, à la fois hommes et les femmes, les jeunes et les vieux, les bœufs et les moutons et les ânes, avec le tranchant de l'épée. » (Josué, 6 :21)

Puis, se déplaçant de Jéricho à Ai :

« Et il arriva, lorsqu'Israël eut fini de tuer tous les habitants de Ai dans la campagne, dans le déserts où ils les avaient poursuivis, et qu'ils furent tous tombés sous le tranchant de l'épée jusqu'à ce qu'ils soient exterminés, que tous les Israélites retournèrent à Ai et la firent tomber sous le tranchant de l'épée. Ainsi ceux qui tombèrent en ce jour, à la fois hommes et femmes, furent douze milles – toute la population d' Ai, Car Josué ne retira pas sa main, qui tenait sa lance, jusqu'à ce qu'il eut complètement détruit tous les habitants d' Ai. Ce que prirent les gens d'Israël en butin pour eux même, selon la parole du Seigneur avec laquelle il avait commandé Josué. Ainsi Josué brûla Ai et en fit un amas pour toujours, une désolation pour ce jour. » (Josué, 8 :24–28)

Dans le Livre de Josué, Chapitre 10, les versets 28 à 39 listent la prise de sept villes, l'une après l'autre, par Josué, et dans chaque cas les mots tels que les suivants sont utilisés pour décrire leur sort : « Il les détruit complètement – toutes les personnes qui s'y trouvaient. Il n'en laissa aucun en vie » (verset 28) et « détruisit complètement toutes les personnes qui s'y trouvaient. Il n'en laissa vivre aucun » (verset 39). En conclusion, il est déclaré :

« ... Il n'en laissa vivre aucun, mais détruisit complètement tout ce qui respirait, comme le Seigneur le Dieu d'Israël l'avait commandé. » (Josué, 10 :40)

Dans le chapitre 11 de Josué, il est écrit à propos de plus de villes :

« Et tout le butin de ces villes et le bétail, les enfants d'Israël les prirent pour eux ; Mais ils frappèrent tous les hommes du tranchant de l'épée jusqu'à ce qu'ils les eurent tous exterminés, et ils ne laissèrent rien de ce qui respirait. Comme le Seigneur l'avait commandé à Moïse sont serviteur, alors Moïse commanda Josué, et ainsi Josué fit. Il n'omit rien de ce que le Seigneur avait commandé à Moïse. » (Josué, 11 :14-15)

Ce massacre est dit être du fait du commandement du Seigneur.

Le prophète Samuel dit à Saul, qu'il avait nommé Roi d'Israël :

« Le Seigneur m'a envoyé pour faire de toi le roi sur Son peuple, sur Israël. Maintenant, écoute la voix des paroles du Seigneur. ... Maintenant, va et attaque Amalek, et détruis complètement tout ce qu'ils ont, et ne les épargnes pas. Mais tue hommes et femmes, jeunes enfants et nouveau-nés, bœufs et moutons, chameaux et ânes. » (1 Samuel 15 :1,3)

Du grand roi David, il est archivé :

« Quand David attaqua le pays, il ne laissa ni hommes ni femmes en vie, mais prit les moutons, les bœufs, les ânes, les chameaux et les vêtements... » (1 Samuel 27 :9)

Les déclarations de Jésus sur la paix

Etonnamment, même Jésus dit :

« Ne pensez pas que je sois venu apporter la paix sur la terre. Je ne suis pas venu apporter la paix mais une épée. » (Matthieu, 10 :34)

« Je suis venu pour envoyer le feu sur la Terre, et comme je voudrais qu'il soit déjà allumé ! Supposez-vous que je suis venu pour apporter la paix sur la Terre ? Je vous dis : Non, pas du tout, mais plutôt la division. » (Luc, 12:49, 51)

Sans aucun doute, ces déclarations peuvent être interprétées d'une manière différente que comme une menace de guerre. Mais si de tels mots apparaissaient dans le Coran, les critiques de l'Islam les auraient très volontiers pris comme preuves d'enseignements belliqueux.

L'Histoire de Samson et sa ressemblance avec le 11 Septembre 2001

L'histoire de Samson, le héros Israélite d'une force colossale, survient dans la Bible dans le livre des Juges (chapitres 13-16) est bien connue, particulièrement grâce au film Hollywoodien primé aux Oscars Samson et Dalila fait en 1949. Selon la Bible, réalisa

ses différentes prouesses étonnantes de force contre les Philistins, les ennemi des Israélites, après que « l'Esprit du Seigneur vint puissamment sur lui »¹. C'est-à-dire, qu'il agissait avec le soutien et l'inspiration de Dieu. Finalement, il fut capturé par les Philistins, qui l'ont rendu aveugle et l'ont emprisonné, et l'ont utilisé pour le divertissement du public dans des spectacles de performance. L'acte final dans l'histoire de Samson est décrite ainsi :

« Puis les seigneurs des Philistins se réunirent ensemble pour offrir un grand sacrifice à Dagon, leur dieu, et pour se réjouir. ... Ils appelèrent Samson de la prison, et il les divertit Et ils le placèrent entre les colonnes. Puis Samson dit au jeune garçon qui le tenait par la main, 'Laisse-moi toucher les colonnes qui soutiennent le temple, que je puisse m'y appuyer.' A présent le temple était plein d'hommes et de femmes. Tous les seigneurs des Philistins étaient là – il y avait environ trois milles hommes et femmes sur le toit que regardaient Samson pendant qu'il les divertissait. Puis Samson appela à son Seigneur, disant 'Ô Seigneur Dieu, souviens-toi de moi, je te prie, fortifies-moi, je te prie, seulement cette fois, Ô Dieu, afin que d'un seul coup, je puisse me venger des Philistins pour mes deux yeux !'. Et Samson saisit les deux colonnes du milieu qui soutenaient le temple, l'une de sa main gauche, l'autre de sa main droite, il s'arc-bouta contre les colonnes et il dit : 'Que je meure avec les Philistins !'. Et il poussa avec toute sa force, et le temple tomba sur les seigneurs et toutes les personnes qui se trouvaient à l'intérieur du temple. Ainsi les personnes qu'il tua à sa mort furent plus nombreuses que celles qu'il tua dans sa vie. » (Le Livre des Juges, 16 :23-30)

Cet incident porte des similitudes avec les attaques suicide d'aujourd'hui, et plus particulièrement avec l'atrocité du 11 Septembre 2001 à New York. Dans un acte planifié, Samson a abattu une grande structure avec l'intention d'écraser et de tuer

¹ Le livre des Juges, 14 :6, 19 ; 15 :14.

l'ensemble du public réuni dans la structure et autour d'elle, sachant que par son action il serait tué lui-même en même temps qu'eux. Il le fit au nom de Dieu, croyant que Dieu lui donnait la force de le faire. Même le nombre de personnes tuées, qui serait d'« environ trois milles », ressemble au nombre de morts du 11 Septembre, et en fait du point de vue des plus petites populations d'aujourd'hui l'acte de Samson constituerait une plus grande tuerie.

Un tel acte commis aujourd'hui par quelque Musulman égaré, et ce contre le lieu de culte d'une autre religion, serait à juste titre condamné. Ce serait à la fois contraire à l'Islam et inhumain. De l'autre côté, Samson est un héros de la Bible, un « juge » du livre des Juges, dont l'histoire a été traitée avec sympathie par les millions de personnes dans l'Occident qui regardèrent le film primé aux oscars sur ses exploits.

Le but de ce Chapitre n'est pas d'attaquer ou de dénaturer la Bible, l'écriture des religions Juives et Chrétiennes. Notre objectif est de faire réfléchir les critiques Occidentaux de l'Islam sur leurs propres traditions religieuses alors qu'ils cherchent à trouver des éléments avec lesquels ils pourraient décrire l'Islam comme étant une religion de guerre et de violence.

9. Les Musulmans vivant avec les autres

Les enseignements Islamiques prévoient trois bases, à savoir philosophique, légale et morale, pour que les Musulman vivent en paix avec non-Musulmans, que ce soit des Musulmans individuels et des communautés Musulmanes vivant dans des pays non-Musulmans ou des états Musulmans existant dans la communauté mondiale de ces pays.

Base philosophique

Du point de vue philosophique ou idéologique, le Coran déclare à son tout début, au chapitre 1, verset 1, qu'Allah est le « Seigneur de tous les mondes ». Le mot correspondant à « Seigneur », *rabb*, indique celui qui pourvoit à tous les besoins pour votre évolution et votre développement. Allah n'est pas le Seigneur d'un peuple, d'une race ou d'une religion plus que d'une autre. Il pourvoit aux ressources de subsistance physique et de développement pour tous, quelques soient leur peuple et leur religion. De plus, selon l'Islam, Il fit apparaître Ses messager avec sa direction dans toutes les nations. Il est autant le Seigneur d'un non-Musulman, ou même d'un ennemi des Musulmans, que le Seigneur d'un Musulman.

Similairement, Le dernier et court chapitre de six versets du Coran est aussi une prière qui commence comme suit :

« Dis : Je cherche refuge auprès du Seigneur de l'humanité, le Souverain de l'humanité, le Dieu de l'humanité. » (114 :1-3)

De plus, s'adressant directement à toute l'humanité, le Coran

leur dit que Dieu créa l'humanité comme une seule nation, d'une unique source, pour vivre dans une demeure avec le même sol sous leurs pieds, c'est-à-dire, la terre, sous le même ciel. Il dit :

« Ô humanité, adorez votre Seigneur Qui vous a créés et qui a créé ceux avant vous, afin que vous puissiez vous garder du mal, Qui vous créa la Terre pour lit et le ciel pour toit, et précipite la pluie des nuages qui vous apporte avec elle des fruits pour votre subsistance. »
(2 :21-22)

Tous les êtres humains sont la création de Dieu, et de même pour leurs ancêtres, et ils partagent le même espace de vie, la même atmosphère et les mêmes ressources. Leur service est dû à ce Créateur, et non dû d'un peuple à un autre. Un autre verset, s'adressant encore une fois à toute l'humanité et non juste aux croyants de l'Islam, dit :

« Ô humanité, Crains ton Seigneur, Qui te créa d'un seul être (ou d'une seule source) et créa de celui-ci son épouse, et répandit de ces deux-là de nombreux hommes et de nombreuses femmes. Crains Allah au nom duquel vous vous demandez mutuellement assistance! Respectez les liens du sang. » (4 :1)

La référence ici n'est pas celle de la création par un couple humain originel, Adam et Eve. La signification de ce verset est que tous les hommes et toutes les femmes ont pour origine une seule et même source, et que c'est par le couple d'un homme et d'une femme que la race humaine se répandit. Les derniers mots mettent l'accent sur le devoir de *respecter les liens du sang*, et cela ne s'applique pas juste à une famille, tribu ou nation, mais s'étend bien à toute l'humanité puisque ce verset nous dit que toute l'humanité provient de la même source.

Le fait que l'humanité soit un seul peuple, ou *umma*, est clairement déclaré :

« L'humanité est un seul peuple (umma). Ainsi Allah fit apparaître des prophètes comme porteurs de bonnes nouvelles et comme avertisseurs, et Il révéla avec eux le Livre contenant la vérité, afin qu'il puisse arbitrer entre

les gens leurs divergences. » (2 :213)

« Et l'humanité n'est (à l'origine) qu'une seule nation, puis ils divergèrent. » (10 :19)

C'est un seul peuple, dont les membres diffèrent et sont en désaccord dans leurs avis. Mais cette différence peut être aussi bien mise à profit :

« ... A chacun de vous Nous avons assigné une législation et un plan à suivre. Si Allah avait voulu, certes Il aurait fait de vous tous une seule communauté. Mais Il veut vous éprouver en ce qu'Il vous donne. Concurrez donc dans les bonnes œuvres. C'est vers Allah qu'est votre retour à tous; alors Il vous informera de ce en quoi vous divergiez. » (5 :48)

Il est dit ici que comme toutes les religion prêchent la bonne œuvre, leurs adeptes doivent essayer de se surpasser les uns les autres dans l'accomplissement d'actes vertueux. Les différences de doctrines entre nous demeureront toujours, aussi longtemps que nous serons sur terre, et ce n'est qu'après la mort que nous saurons qui avait raison et qui avait tort. Il n'y a donc besoin d'aucune dispute entre les religions. Les Musulmans doivent dire aux autres :

« Allah est notre Seigneur et votre Seigneur, pour nous sont nos œuvres, et pour vous sont les vôtres. Il n'y a pas de conflit entre nous et vous. Allah nous regroupera tous, et vers Lui est notre destination finale. » (42 :15)

Toute nature humaine est identique et invariable, comme le Coran dit :

« la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes. Il n'y a pas de changement à la création d'Allah. » (30 :30)

Les différences naturelles entre les nations et les peuples ne sont pas les indicateurs de leur supériorité ou de leur infériorité par rapport à un autre, mais sont un phénomène qui doit être étudié pour accroître la connaissance humaine et sa compréhension :

« Et parmi Ses signes la création des cieus et de la terre et la variété de vos idiomes et de vos couleurs. Il y a en cela des preuves pour les savants. » (30 :22)

« Ô êtres humains, nous vous avons créé d'un homme et d'une femme, et fait de vous tribus et familles afin que vous puissiez vous connaître les uns les autres. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus vertueux. » (49 :13)

Donc, les enseignements du Coran selon lesquels Allah est le Seigneur de toute l'humanité, que l'humanité est un seul peuple, que les messagers de Dieu apparurent dans toutes les nations, et que les Musulmans doivent croire en tous ces messager tout comme ils croient en le Prophète Muhammad, constituent la base philosophique et idéologique pour les Musulmans pour vivre en paix et en harmonie avec les autres.

Nous pouvons illustrer les effets concrets de ces préceptes en nous référant à quelques évènements de la vie du Saint Prophète Muhammad.

« Une procession funéraire passait devant nous et le Saint Prophète se leva, et nous nous levâmes également. Nous dûmes, Messenger d'Allah, c'est la procession funéraire d'un Juif. Il dit, chaque fois que vous voyez une procession funéraire, vous devez vous lever. »

« Sahl bin Hunaif et Qais bin Sad étaient assis dans la ville de Al-Qadisiyya. Une procession funéraire passa devant eux et ils se levèrent. On leur dit que qu'il s'agissait de la procession funéraire d'un habitant de ce pays, un incroyant vivant sous le gouvernement Musulman. Ils dirent : Une procession funéraire passa devant le Saint Prophète et il se leva. Quand on lui dit qu'il s'agissait du cercueil d'un Juif, il dit, 'n'était-ce pas une âme humaine ?' »¹

¹ Bukhari, livre : 'les Funérailles', chapitre 50. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir 23 :398 et 399.

Un autre exemple, Le Prophète Muhammad avait une femme Juive nommée Safiyya et une fois, une de ses femmes Arabes, Afsa, péjorativement, l'appela « fille de Juif ». Lorsque le Prophète entendit cela, il dit à Safiyya qu'elle aurait dû répondre en disant :

« Comment peux-tu être meilleure que moi alors que mon mari est Muhammad, mon père Aaron, et mon oncle Moïse. »²

Le Saint Prophète réprimanda ensuite Hafsa en lui disant « Crains Dieu ». Hafsa était la fille du hautement-distingué Umar, le deuxième plus proche adepte du Saint Prophète. Mais le Prophète indique qu'alors qu'Hafsa était en rapport avec un prophète, Safiyya n'était pas seulement sa femme, mais avait en complément le prophète Aaron comme père et le prophète Moïse en oncle paternel grâce à son ascendance Juive. Dans la croyance Musulmane, elle était liée à au moins trois prophètes. Ceci est la réponse qu'elle aurait dû donner, selon le conseil donné par le Saint Prophète, à ces fiers Arabes qui la nomment comme fille d'un Juif et se sont vantés eux-mêmes d'être parmi les proches du Prophète lui-même.

La base légale

La base dans la loi de l'Islam selon laquelle les Musulmans peuvent vivre en paix et en harmonie parmi les autres est fournie par la simple mais importante injonction suivante :

« *Ô les croyants, remplissez vos engagements.* » (5 :1)

Le mot traduit par « engagement » (de l'Arabe : pluriel : *'uqūd* ; singulier : *'aqd*) comprend tous les engagements, contrats, accords, traités, etc. Les Musulmans vivant dans des pays non-Musulmans, où ils sont libres de prier, d'aller aux mosquées et de se revendiquer comme Musulmans, sont en accord avec les autorités légales pour obéir à la loi du pays.

L'accomplissement de toutes les sortes d'engagements

² Tirmidhi, chapitres : *Manaqib*, sous-chapitre Les vertus des femmes du Prophète.

conclus est considéré dans le Coran comme étant la qualité de base des Musulmans, aussi fondamentale que la foi en Dieu et le devoir de prier. Ceci est inclus dans les principales qualités des Musulmans :

« Ceux qui sont fidèles aux vérités qui leur ont été confiées et à leurs engagements, et ceux qui accomplissent leurs prières. » (23 :8-9)

« Vertueux est celui qui croit en Allah ... et ceux qui remplissent leur engagement après s'être engagés. » (2 :177)

Ils seront responsables de leurs engagements devant Dieu :

« Remplissez vos engagement, certes nous serons interrogés sur l'accomplissement de nos engagements. » (17 :34)

Quand les musulmans confient les affaires du gouvernement à ceux qui vont les diriger, en d'autres mots par quelque sorte d'élection, que ce soit un pays Musulman ou un non-Musulman, les instructions du Coran en la matière sont celles-ci :

« Certes, Allah vous commande de rendre les dépôts à leurs ayants droit, et quand vous jugez entre des gens, de juger avec équité. » (4 :58)

La dignité et l'habilité à maintenir la vérité doivent être les critères dans la décision de la personne à élire au pouvoir. Les dirigeants doivent être tels des juges, justes avec tout le monde, et si quelques Musulmans sont en position d'autorité, alors ils doivent aussi juger entre tous justement.

L'autorité laïque ou non-Musulmane

Le chapitre 12 du Saint Coran est intitulé *Joseph* et est consacré presque entièrement à l'histoire de ce prophète réputé de la Bible. Il est accepté que les histoires des prophètes précédents données dans le Coran se veulent être des exemples de modèle de comportement pour les Musulmans. Joseph prêchait et suivait la religion monothéiste de son arrière-grand-père, Abraham, alors qu'il vivait en Egypte sous un Pharaon et un gouvernement que ne

suivaient pas ces doctrines religieuses. Cela est exactement semblable à un Musulman vivant dans un pays essentiellement non-Musulman aujourd'hui.

Après qu'il eut interprété un rêve du roi d'Égypte comme signifiant qu'il y aura sept années d'abondance suivies de sept années de famine, Joseph fut désigné, par sa propre initiative, trésorier de l'état par le roi. Il fut « élevé à un rang d'autorité et de confiance » par les dirigeants et était un « bon gardien » de la trésorerie (12 :54-55). Il apparaît dans le chapitre 12 que ce royaume d'incroyants avait un sens très élevé de la loi et de la justice. Lorsque les frères de Joseph visitèrent l'Égypte, Joseph voulut retenir son frère Benjamin alors que les autres rentraient en leur patrie, pour obtenir leur quantité de blé pendant la famine. Mais, le Coran dit :

« Il ne pouvait se saisir de son frère selon la loi du roi, à moins qu'Allah l'eut voulu. » (12 :76)

La loi du pays ne permettait pas à Joseph de garder Benjamin en Égypte. Alors il respecta la loi de l'immigration, ne le brisant ni usant de la position officielle pour bénéficier d'un traitement spécial. (Les mots « à moins qu'Allah l'eut voulu » renvoie au fait qu'il arriva que la coupe royale disparue fut découverte dans le sac de Benjamin et qu'il fut emprisonné pour vol, donc retenu en Égypte.)

La leçon enseignée dans ce chapitre est qu'un véritable Musulman, celui qui prêche la doctrine de l'Islam, peut être aussi un fidèle serviteur d'un état non-Musulman, contribuant loyalement à son bien-être moral et économique, s'impliquant lui-même dans l'organisation de l'état au plus haut niveau et en obéissant scrupuleusement les lois du pays. Cette histoire illustre également qu'un état non-Musulman peut adhérer à un sens hautement louable de la loi et de la justice, qui est un exemple à suivre pour les Musulmans.

La base morale

La base établie par les enseignements moraux de l'Islam pour les Musulmans de vivre en paix, en harmonie et en amitié avec les

non-Musulmans, est évidente d'après le verset suivant qui liste les devoirs principaux d'un Musulmans :

« Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. Agissez avec bonté envers (vos) père et mère, les proches, les orphelins, les pauvres, le proche voisin, le voisin lointain, le collègue, le compagnon de voyage et le voyageur, et ceux qui demeurent sous votre garde et votre contrôle. »
(4 :36)

Ce verset inclut expressément le « voisin éloigné » parmi ceux envers qui nous devons être bons, leur conférant la même importance que les parents, les relations et le voisin que chacun possède. Le voisin « éloigné » peut être d'une autre race, d'un autre pays ou d'une autre religion. En fait, toutes les personnes mentionnées ici (parents, proches, orphelins, etc.) peuvent être des non-Musulmans, envers lesquels un Musulman doit être bon. « Être bon » envers quelqu'un est une action positive, plus que simplement en ne leur faisant pas de mal.

Egalement ici, parmi ceux envers qui un Musulman doit faire preuve de bonté, se trouvent « le compagnon de voyage et le voyageur ». Par conséquent, même causer la moindre nuisance aux autres passagers, et davantage encore les tuer en usant d'explosifs ou en faisant s'écraser l'avion, s'oppose directement aux bases vraiment fondamentales de l'Islam et constitue une claire violation de ses principes les plus basiques.

Il y a de nombreuses paroles du Saint Prophète Muhammad soulignant le devoir de chacun envers son prochain :

« (L'ange) Gabriel continua de m'exhorter concernant le bon traitement du voisin, si bien que j'ai pensé qu'il voulait faire de lui mon héritier. »

« Le Prophète dit : 'Par Allah, il ne croit pas ! Par Allah, il ne croit pas ! Par Allah, il ne croit pas !' Il fut dit : 'Qui est-ce, Ô Messager d'Allah ?' Il dit : Cette personne dont le voisin n'est pas à l'abri de son mal. »

« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier ne doit pas nuire à son voisin... »

« Quiconque croit en Allah et au Jour Dernier doit honorer son voisin... »³

Dans la collection de Hadith Sahih Muslim, les paroles du Saint Prophète concernant le voisin sont incluses dans le Livre de la Foi, qui contient des rapports concernant les doctrines et les pratiques basiques qu'une personne doit accepter afin d'être un Musulman :

« Le Prophète dit : Aucun de vous n'a de foi s'il n'aime pas pour son frère ou pour son voisin ce qu'il aime pour lui. »⁴

Comme dans le verset cité plus haut (4 :36), il n'y a pas de différence entre un voisin appartenant à son propre peuple, sa propre race ou religion, et un voisin appartenant à un autre peuple et à une autre religion.

En adhérant à ces clairs et vigoureux enseignements, les Musulmans, qu'ils soient seuls, en communautés ou en peuples, peuvent vivre en paix et en harmonie avec leurs voisins non-Musulman qui vivent sur la même Terre. En plus d'être des voisins, ils sont aussi, selon les termes du verset 4 :36 cité plus haut, « les compagnons d'un voyage », ensembles dans le voyage de la Terre dans son orbite dans l'espace autant que dans leur voyage dans la vie.

³ Les quatre rapports ici sont dans le livre de Bukhari : 'Le Bon Comportement', aux chapitres 28 à 31. Dans la traduction de Muhsin Khan, voir les rapports 73 :43, 45, 47, 48.

⁴ Dans la traduction de A.H. Siddiqui, voir livre 1, chapitre 18, numéro 72 et 73.

10. Les points de vue d'éminents érudits

Une question peut se poser à savoir si les points clés présentés dans les pages précédentes¹ sont acceptés uniquement par quelques petits groupes de Musulmans excentriques ou s'ils sont reconnus par une grande partie des Musulmans. Ici, une distinction doit être faite entre les érudits sérieux de la religion Islamique, qui étudient cette religion objectivement et indépendamment, et ceux qui peuvent être appelés ecclésiastiques populistes qui cherchent à garder les masses populaires piégées dans l'ignorance et le sectarisme afin d'exercer une emprise sur elles. Les érudits à l'esprit indépendant ont toujours eu tendance à avoir un point de vue similaire à ceux exprimés dans ce livret.

Nous présentons ci-dessous les écrits de neuf éminents érudits de l'Islam des temps modernes, incluant quatre traducteurs réputés du Saint Coran en Anglais et deux non-Musulmans.

1. Abdullah Yusuf Ali

La traduction du Coran avec explication de Yusuf Ali, dont la première publication se fit en 1934, est peut-être la traduction Anglaise la plus connue. Ci-dessous, nous citons quelques-unes de ses notes : ²

¹ Ces points clés sont que l'Islam permet au peuple la totale liberté de choix de religion, que le *Jihad* ne signifie pas « la guerre sainte » et que seule la guerre d'auto-défense est autorisée par l'Islam, et non la guerre offensive.

² L'édition utilisée ici fut publiée par l'Amana Corporation, U.S.A, en 1983.

« La contrainte est incompatible avec la religion : parce que (1) la religion dépend de la foi et de la volonté, et cela n'aurait plus de sens si la religion était induite par la force. » note 300 sur le verset 2 :256

« ... Les hommes de Foi ne doivent pas être impatient ou en colère s'ils ont à lutter contre l'Incroyance, et plus important que tout, ils doivent se garder de la tentation de forcer la Foi, c'est-à-dire de l'imposer aux autres par la contrainte physique, ou par toute autre forme de contrainte telle que la pression sociale, l'incitation par appât du gain ou de position (sociale ou professionnelle), ou tout autre avantage n'ayant aucun rapport avec ceux qu'apportent la religion elle-même. La foi forcée n'est pas la foi. » Note 1480 sur le verset 10 :99

« Le simple combat brutal est l'opposé de l'esprit entier du *Jihad*, tandis que l'écrit sincère de l'érudit ou la voix du prêcheur ou les contributions de l'homme fortuné peuvent être les plus précieuses formes de *Jihad*. » Note 1270 sur le verset 9 :20

La guerre est seulement autorisée en auto-défense, et sous des limites bien définies. Lorsqu'elle est entreprise, elle doit être menée avec vigueur, mais pas sans relâche, et seulement pour rétablir la paix et la liberté pour le culte de Dieu. Dans tous les cas les limites ne doivent pas être enfreintes : Les femmes, les enfants, les anciens et les infirmes ne doivent pas être molestés, et les arbres et les récoltes ne doivent pas être dévastés, et la paix doit être retenue si l'ennemi vient à l'accepter. » Note 204 sur le verset 2 :191

« En général, il peut être dit que l'Islam est la religion de la paix, de la bienveillance, de l'entente mutuelle, et de la bonne foi. Mais elle n'acceptera pas le méfait, et ses croyants défendront chèrement leurs vies en défense de l'honneur, de la justice, et de la religion qu'ils considèrent comme sacrée. Leur idéal est la vertu héroïque combinée à une gentillesse et une tendresse désintéressée... » Note 205 sur le verset 2 :191

« Au même moment les Musulmans sont commandés d'exercer la maîtrise de soi autant que possible. La force est une arme dangereuse. Elle peut être utilisée pour l'auto-défense ou

l'auto-préservation, mais il nous faut toujours nous souvenirs que la maîtrise de soi est agréable aux yeux de Dieu. Même lorsque nous combattons, cela doit être pour un principe, et non par passion. » Note 210 sur le verset 2 :194

2. Muhammad Marmaduke Pickthall

Pickthall était un romancier Anglais qui embrassa l'islam en 1917, donna des conférences et des sermons sur l'islam, et publia une traduction du Coran en Décembre 1930. Sa traduction également est parmi les plus connues. Plus tôt en 1919, il fit un discours ou sermon à Londres, publié sous le titre *Tolérance*,³ dans lequel il est déclaré :

« La tolérance religieuse est l'essence même de l'islam. Le Coran la prescrit, et Muhammad dans sa vie comme Prophète et comme dirigeant montra comment cela devait être pratiqué à la fois en temps de guerre et en temps de paix. Il fut celui qui annonça en premier les termes selon lesquels personne ne pouvait mal interpréter le fait qu'Allah récompense le bien de toute religion et de tout peuple, et que cette récompense ne vient pas en fonction de ce en quoi ils croient, ... mais en fonction de ce qu'ils font, de l'effort qu'ils réalisent pour aider l'humanité. Nous, les Musulmans – Dieu nous pardonne ! – qui portons toujours devant nous les paroles sacrées de la compassion et de la tolérance, nous sommes souvent dans notre histoire tombés dans une grande intolérance. Mais ne laissez personne supposer que, lorsque nous faisons ainsi, nous suivons le grand exemple de Muhammad, ou les préceptes de notre Foi. Non ; lorsque nous le faisons, nous perdons de vue cet exemple. Non ; lorsque nous le faisons, nous démentons notre foi.

« Maintenant veuillez détromper votre esprit de l'impression, ... selon laquelle Muhammad était un fanatique ou sévère dans la guerre, ou qu'il ait toujours joué dans sa vie le rôle de l'agresseur. Pendant douze années il fut patient alors qu'il subissait une cruelle persécution, bien qu'à tout moment il aurait pu ériger une faction,

³ *La revue Islamique (The Islamic Review)*, Mars 1919, voir pages 90–95.

parmi les idolâtres eux-mêmes, pour le protéger. Il ordonna à ses adeptes de se retirer de Mecca, et il se retira lui-même finalement afin de se rendre en un lieu, en lequel les gens lui étaient plus favorables ; désirant la paix. Ce ne fut que lorsque ses ennemis furent sur la route avec une grande armée, voulant le poursuivre dans sa retraite et mettre un terme à la communauté, qu'il proclama à ses disciple l'ordre de se battre. Ils ont essayé de briser l'Islam par la guerre, le meurtre, la persécution, la tricherie. Et Muhammad, quand il eut conquis Mecca, les pardonna. Avant cela, jamais il ne fut témoigné dans le monde une telle indulgence....

« Les Juifs et les Chrétiens et tous ceux qui adorent le Dieu Unique et croient en le Jour du Jugement – bien que leurs prêtres et leurs rabbins aient obscurcis la vérité avec de vaines rêveries, sont simplement des Musulmans qui se sont égarés. Ceux d'entre eux qui accomplissent de bonnes œuvres, et qui ne sont pas des persécuteurs, sont considérés au même titre que les Musulmans. Le Prophète étendit la plus parfaite tolérance jusqu'au Juifs et jusqu'aux Chrétiens, et jusqu'aux religions qui ont de tout temps été permises dans les pays Musulmans. Le prophète s'est opposé ou a puni ceux de Juifs et des Chrétiens qui l'ont attaqué et l'ont trahi, selon ce qu'ils ont fait ; mais cela n'a jamais détérioré sa tolérance envers leur foi... Mais le Prophète et les Musulmans précédents, malgré le fait qu'ils furent attaqués de toutes parts, et menacés de destruction, n'ont jamais fléchi dans leur tolérance religieuse. Dans leurs guerres contre les Chrétiens, ils ont respecté les églises, les monastères, et les dignitaires religieux, et n'ont jamais contraint les terres conquises à se convertir à leur foi. Et ce fut la loi de l'Islam au travers des siècles, bien que parfois les Musulmans ne répondirent pas de cela. »

3. Muhammad Asad

Né Juif au nom de Leopold Weiss, et ayant grandi en Autriche, Muhammad Asad (1900-1992) s'est converti à l'Islam en 1926. Sa traduction Anglaise du Coran avec une explication détaillée, *Le Message du Coran (The Message of the Quran)*, encore une fois réputée, fut publiée en 1980. Voici des extraits de ses notes :

« Sur la force des précédentes interdictions catégoriques de

coercition en tout ce qui concerne la foi ou la religion, tous les juristes Islamiques, sans exception, maintiennent que la conversion forcée est en toute circonstance est nulle et non avenue, et que toute tentative de contraindre un incroyant à accepter la foi de l'Islam est un péché grave ; Un verdict qui élimine l'illusion répandue que l'Islam propose deux alternatives aux incroyants : 'la conversion ou l'épée' (*NdT : la mort*) » Note 249 sur le verset 2 :256

« Par conséquent, le *jihad* désigne 'la lutte pour la cause de Dieu' dans le sens le plus étendu de cette expression : cela veut dire que cela ne s'applique pas seulement à la lutte physique mais aussi à toute lutte vertueuse au sens moral. Donc, par exemple, le Prophète a décrit la lutte de l'homme contre ses propres passions et faiblesses comme étant le 'plus grand *jihad*'. » Note 122 sur le verset 4 :95

« Ce verset ainsi que les suivants établissent sans équivoque le seule l'auto-défense (au plus large sens de ce terme) rend la guerre autorisée aux Musulmans. ... Le caractère défensif d'un combat 'pour la cause de Dieu' ... est par ailleurs évidente dans la référence à 'ceux qui mènent la guerre contre vous', et a été clarifié davantage encore dans le verset 22 :39 — ' L'autorisation (de se battre) est donnée à ceux contre qui une guerre est injustement menée' ... D'après le verset 60 :8, il est évident que ce précédent et fondamental principe de self-défense comme seule justification de guerre a été maintenu tout au long du Coran, aussi bien que d'après la dernière phrase du verset 4 :91, qui tous deux apparaissent à une période ultérieure au verset ci-dessus. » Note 167 sur le verset 2 :190

« Donc, même si les croyants sont enjoint à riposter quand ils sont attaqués, les derniers mots du verset ci-dessus indiquent clairement que lorsqu'ils combattent, ils doivent s'abstenir de toute atrocité, notamment le meurtre des non-combattants. » Note 172 sur le verset 2 :194

« conformément aux injonctions, 'S'ils s'inclinent à la paix, tu dois aussi t'incliner vers celle-ci' (8 :61) et 's'ils se désistent (du combat), alors toutes les hostilités doivent cesser' (2 :193), les croyants sont obligés de faire la paix avec un ennemi qui indique

clairement qu'il veut convenir d'un accord équitable ; de la même manière, ils doivent faire part de toute leur considération à tout individu parmi les ennemis qui ne participe pas activement aux hostilités. » Note 105 sur le verset 4 :86

4. T.B. Irving

Dr Thomas Irving (mort en 2002) était un académicien et un auteur originaire du Canada qui accepta l'islam dans les années 1950, et produisit une traduction du Coran dont la première publication se fit en 1985 comme étant 'la première version Américaine'. Dans un article concernant la traduction du Coran, il a écrit :

« Un autre point pourrait être mentionné : le *Jihad* ou la 'lutte' spirituelle ou l' 'effort' n'est pas un des Cinq Piliers de l'islam. Dans sa véritable traduction le *jihad* ne signifie pas 'la guerre sainte' sauf par extension, mais il a été avili par cette signification qui est une utilisation journalistique. »⁴

5. Maulvi Chiragh Ali

En 1885, Maulvi Chiragh Ali publia depuis Hyderabad Deccan, en Inde, une œuvre détaillée portant le titre *Un Exposé Critique du Jihad Populaire (A Critical Exposition of the Popular Jihad)*, s'étendant sur environ 350 pages. Dès le début, il écrit ce qui suit :⁵

« En publiant cette œuvre, mon principal objectif est de dissiper des esprits des écrivains Européens et Chrétiens l'impression générale et erronée concernant l'islam, que Muhammad mena des guerres de conquête, d'extraction, comme de propagande contre les Koraïchites, d'autres tribus Arabes, les Juifs et les Chrétiens, qu'il tenait le Coran dans une main et la

⁴ *Perspectives Islamiques (Islamic Perspectives)*, publiée par la Fondation Islamique (Islamic Foundation), Angleterre, 1979, page 132.

⁵ L'édition utilisée ici fut réimprimée par Karimsons, à Karachi, Pakistan, en 1977. Le nom de l'auteur dans le livre original est écrit ainsi : Moulavi Cheragh Ali.

cimeterre dans l'autre, et contraint les gens à croire en sa mission. J'ai tenté dans ce livre de montrer, et j'ai de bonnes raisons de croire ce qui suit, que jamais les guerres de Muhammad ne furent offensives, et qu'il n'a jamais fait l'usage de la force ou de la contrainte en matière de croyance. Toutes les guerres de Muhammad furent défensives. » Page d'introduction, p. i

Plus tard, il cite un auteur Britannique alors que ce dernier fait l'allégation selon laquelle « Le devoir commun de tous les croyants est d'être les agents de la vengeance de Dieu sur ceux qui ne croient pas », il écrit en retour :

« Muhammad n'avait pas mené de guerre contre les Koraïchites et les Juifs parce qu'ils ne croyaient pas en sa mission, ni parce qu'il était l'instrument de la vengeance de Dieu sur eux ; au contraire, il dit : 'La vérité vient de votre Seigneur, alors quiconque le veut, qu'il croie, et quiconque le veut, qu'il soit un incroyant'(18 :29). 'Nulle contrainte en religion' (2 :256). ... Même pendant des hostilités ouvertes, il est permis à ceux qui ne croient pas de venir et d'entendre le prêche, et sont ensuite convoyés en leur lieu sûr. » Page 42

« ... Muhammad prit seulement les armes dans les circonstances d'auto-préservation. S'il avait négligé de se défendre après son établissement à Medina contre les attaques continues des Koraïchites et de leurs alliés, lui et ses adeptes, selon toute probabilité, auraient été exterminés. Ils se sont battus pour la défense de leurs vies autant que pour leur liberté morale et religieuse.

« En ce sens, le contexte pourrait être appelé une guerre religieuse, comme les hostilités avaient commencé concernant le domaine religieux. Parce que les Koraïchites ont persécuté les Musulmans, et les ont expulsés pour la raison qu'ils avaient abandonné la religion de leurs ancêtres, c'est-à-dire, l'idolâtrie, et ont embrassé la foi de l'Islam, le culte d'Un Vrai Dieu ; mais ce ne fut jamais une guerre religieuse dans le sens d'attaquer les incroyants agressivement afin de leur imposer de force leur religion. » Page 43

L'auteur dédie une Annexe de trente pages à l'étude de la

signification du mot *Jihad* comme il est utilisé dans le Coran, dans lequel il se réfère aux dictionnaires standard de la langue Arabe classique et réfute la mauvaise traduction de ce mot, traduite comme « guerre » par les écrivains Occidentaux. Il écrit :

« Utiliser le mot *jihad* comme signifiant se battre contre l'ennemi a seulement une signification technique et post classique. » Page 164

« Il est admis par tous les lexicologues, commentateurs et juristes que le jihad, en Arabe classique, signifie d'œuvrer, de faire de sérieux efforts, et cela est différent du sens de sa signification technique apparaissant dans la période postclassique, c'est-à-dire longtemps après la publication du Coran. » Page 170

« *Jihad* ne signifie pas mener une guerre. ... Je crois que j'ai clairement montré au moyen de comparaisons attentives entre les traducteurs et les commentateurs et les passages originaux du Coran, que le mot *Jahd* ou *Jihad* dans l'Arabe classique et comme il est utilisé dans le Coran ne signifie pas mener la guerre ou combattre, mais seulement de faire de son mieux et de s'exercer dans le travail ou la peine. ... Je ne dis pas que le Coran ne contient pas d'injonctions à se battre ou à mener la guerre. Il y a de nombreux versets enjoignant les adeptes du Prophète à mener une guerre défensive, mais pas une d'attaque. » Page 192

6. Sir Muhammad Iqbal

Iqbal, le grand héros national du Pakistan, et poète et philosophe de l'Islam de renommée mondiale, a déclaré dans une lettre écrite en Ourdou :

« La critique est fautive lorsqu'elle dit que 'Iqbal soutient la guerre en cette époque progressive'. Je ne soutiens pas la guerre, comme ne peut le faire aucun Musulman en connaissance des limites claires établies par la Shariah. Selon les enseignements du Coran, il ne peut y avoir que deux formes de jihad ou de guerre : La guerre défensive et la guerre correctrice. Dans le premier cas, c'est que si les Musulmans sont persécutés et exilés de leurs demeures, ils sont autorisés, mais n'ont pas l'ordre, à prendre les armes.

« Le second cas, dans lequel le jihad est obligatoire, est donné dans le verset 49 :9 du Saint Coran. En lisant avec attention ces versets, vous réaliserez que concernant la 'sécurité collective' qui a été évoquée par Sir Samuel Hoare à la rencontre de la Ligue des Nations, le Coran en a expliqué le principe avec simplicité et éloquence. ... en dehors des deux genres de guerre mentionnés ci-dessus, je ne connais pas d'autres guerre. Mener la guerre pour satisfaire une cupidité en matière de territoire est prohibé dans l'Islam. En suivant ce raisonnement, il est aussi interdit de lever les armes pour la propagation de la foi. »⁶

7. Le procureur S.A. Rahman

Le docteur S.A. Rahman, le procureur de la Cour Suprême du Pakistan dans les années 1960, a écrit un livre intitulé *La Punition de L'Apostasie dans l'Islam*, réimprimé récemment. Cette œuvre de 140 pages consiste en une discussion complète de l'issue de l'apostasie telle qu'elle est traitée par le Coran, le Hadith, leurs traductions et explications modernes et classiques, les autres écrits sur l'Islam, anciens et nouveaux, et par les juristes Musulmans actuels. Nous citons ci-dessous les commentaires et conclusions de l'auteur :⁷

« Concernant la conscience individuelle, le Coran ne place aucune entrave au libre choix. » Page 13

« La contrainte ou la coercition en matière de croyance n'entre pas dans la composition du système social envisagé par le Coran. Une orientation claire dans un véritable esprit de tolérance humaine est donnée aux Musulmans dans de nombreux versets qui reconnaissent l'existence d'un milieu admettant la diversité d'opinions, de croyances etc... » Page 15

« Les conseils pour une bonne vie sont fournis par le Coran, mais pas au prix de la suppression de la dignité humaine. Les

⁶ *Iqbal Nama*, partie 1, recueil de lettres d'Iqbal, Lahore, 1945, pages 203 et 204.

⁷ L'édition utilisée ici a été réimprimée par Kitab Bhawan, a New Delhi, Inde, 2006.

perspectives d'une vie future dans laquelle les fruits des actions de la vie présente doivent être récoltés sont maintenues avant la pensée individuelle, mais le choix existentiel est laissé à l'individu lui-même. Aucune récompense ne peut être gagnée par une action motivée par la coercition ... La religion Islamique, pour qu'elle soit telle qu'elle est, doit absolument être acceptée volontairement par une personne libre. » Page 31

« Un principe qui se démarque ostensiblement de la dispense socio-politique du Livre de Dieu est incarnée par ces nobles mots : 'Il n'y a pas de contrainte en religion.' Ce principe trouve des appuis dans de nombreux autres versets du Coran, qui tolèrent manifestement, même s'ils les désapprouvent, les écarts du Droit Chemin. ... L'homme est libre de choisir entre la vérité et le mensonge et la fonction du Prophète est de délivrer le message, d'en montrer l'exemple de sa propre vie et de laisser le reste à Dieu – Il n'a pas de pouvoir sur les hommes pour les forcer à adopter des croyances particulières. La liberté de conscience est donc une valeur de la bonne vie elle-même et doit être gardée à l'esprit lors de l'étude des incidents et des effets des rapports de Hadith. La pratique durant le Califat bien guidé ou les opinions des docteurs en Droit ne doivent pas s'écarter de la lettre ou de l'esprit de la parole de Dieu. » Page 130

« Notre étude des versets Coraniques concernés établit que la punition de l'apostasie est reportée à l'Au-delà, de la même manière que pour l'incroyance originale. Il n'y a absolument aucune mention de punition terrestre pour la défection de la foi par un croyant dans le Coran ... Il doit, toutefois, être libre de professer et propager la foi de son choix, aussi longtemps qu'il se maintiendra dans les limites de la loi et de la moralité, et pour jouir de tous les autres droits comme un citoyen pacifique de l'Etat, en commun avec ses concitoyens Musulmans. » Pages 130-131

8. Docteur G.W. Leitner

Bien qu'il ne soit pas un Musulman, Gottlieb Wilhelm Leitner, (mort en 1899) était un académicien, un linguiste et un érudit de l'Arabe et de l'Islam, et est bien connu comme étant l'homme qui a construit la mosquée à Woking (dans le Surrey, Angleterre), en

1899. Dans un article sur le *Jihad* publié dans sa *Revue Trimestrielle Asiatique* (Asiatic Quarterly Review), du mois d'Octobre 1886, il a exprimé des opinions similaires à celles déjà citées plus haut.⁸ En essayant d'éviter la répétition, nous reproduisons ici quelques-unes de ses observations intéressantes :

« ... Lorsque les gens disent que *jihad* correspond au devoir des Musulmans de mener la guerre contre un gouvernement ou pays non-Musulman et qu'ils appellent cela *jihad* (même s'il est possible de concevoir qu'en certaines circonstances ce sens du mot est légitime), ils disent vraiment des bêtises et confèrent un label immérité sur une religion en laquelle ils n'ont aucune connaissances. »

« Lorsque quelques personnes demandèrent à Muhammad l'autorisation de se joindre à une guerre sainte contre ceux qui opprimaient les Musulmans, il répondit, « votre véritable *jihad* est de vous efforcer à servir vos parents. » Le Coran, lorsqu'il utilise le terme *jihad*, semble de préférence l'utiliser pour lutter contre le péché : *A celui qui mène le jihad dans la moralité, Nous lui montrerons la véritable voie.* Ailleurs (25 :52), le Coran nous exhorte de combattre les infidèles par le « grand *jihad* », l'épée de l'esprit et les arguments de la Bible de Muhammad. Dans les traditions concernant les paroles et les actes du Prophète, un groupe de guerrier saints revient gaiement d'une guerre victorieuse contre les infidèles à la paix de leurs demeures et la tranquille observation de leur foi. Lorsqu'ils passèrent devant le Prophète, ils dirent : 'Nous sommes revenus du petit *jihad*, la guerre contre les agresseurs de la foi de Muhammad, pour le grand *jihad*, la guerre avec le péché.' »

« Aucune violence ne doit être employée dans les sujets religieux, bien que l'impression populaire est que cela est l'essence principale de l'Islam. Le second chapitre du Coran établit clairement : *Nulle violence en ce qui concerne la religion* (2 :256). Ce passage s'adressait particulièrement aux premiers

⁸ L'article entier peut être lu à l'adresse :

www.wokingmuslim.org/pers/leitner/jihad.htm

adeptes de Muhammad qui, ayant des fils qui ont été séduits par l'idolâtrie ou le Judaïsme, ont voulu les contraindre à embrasser l'Islam. En effet, même quand les mères d'enfants non-Musulmans, ont voulu éloigner ceux-ci de leurs proches croyants, Muhammad prévint toute tentative de les en éloigner. »

« Il est, au contraire, distinctement établi dans le chapitre appelé *Le Pèlerinage*, que l'objectif du *jihad* est de protéger les mosquées, les églises, les synagogues et les monastères de la destruction (22 :40), et nous devons apprendre le nom du croisé Chrétien dont l'objectif était de protéger les mosquées ou les synagogues. Bien sûr, lorsque les Arabes furent conduits de l'Espagne, où ils ont apporté leur industrie et leur savoir, par Ferdinand et Isabella à s'opposer aux Chrétiens, le sens moderne de *jihad* comme hostilité au Christianisme fut naturellement accentué. En effet, le *jihad* est essentiellement un *effort* pour la protection de l'Islam contre les attaques. Il est aussi établi que les généraux Islamiques avaient reçu l'ordre strict, en guise d'acte de foi, d'épargner de toute attaque tout lieu en lequel pouvait être réalisé l'appel à la prière Islamique ou en lequel un Musulman pouvait vivre sans être inquiété. »

9. Sir T.W. Arnold

Sir Thomas Arnold, un orientaliste Chrétien Britannique, écrit un travail universitaire de recherche historique, intitulé *Le Prêche de l'Islam, l'Histoire de la Propagation de la Foi Musulmane*, long d'environ 460 pages. Il écrit dans l'Introduction :⁹

« Dans les heures de sa dégradation politique, l'Islam a conclu l'une de ses plus brillantes conquêtes religieuses : En deux grandes occasions historiques, les barbares infidèles avaient vaincus les adeptes du Prophète ... et dans chaque cas les

⁹ Ces citations sont extraites de la seconde édition (Constable & Co., Londres, 1913). Sir Thomas Walker Arnold (1864-1930), après avoir étudié à Cambridge, a travaillé comme enseignant et professeur de philosophie dans de célèbres universités en Inde, et à partir de 1921 jusqu'à sa mort, il fut Professeur d'études de l'Arabe et de l'Islam à l'Ecole d'études Orientales et Africaines, à Londres. Il fut un éminent érudit Chrétien de l'Arabe et du Perse, et de l'histoire de la culture Islamique.

conquérants avaient accepté la religion des conquis. Egalement sans aide de la puissance temporelle, les missionnaires Musulmans avaient porté leur foi en Afrique Centrale, en Chine, et dans les îles de l'Inde Orientale. » Page 2

Ainsi, loin de la propagation de l'Islam par la force, même ceux des peuples incroyants qui ont vaincu et gouverné les Musulmans ont plus tard, dans l'histoire Islamique, fini par embrasser l'Islam.

Puis, citant des versets précédents révélés à Makka qui disent aux Musulmans de prêcher l'Islam par l'argumentation, il écrit :

« Des injonctions similaires se trouvent également dans les Surahs donnés à Madina, délivrées à un moment où Muhammad se trouvait à la tête d'une grande armée et au sommet de sa puissance. » Pages 3 et 4

Il n'y avait donc aucune différence dans les enseignements de l'Islam entre les premiers versets et les versets ultérieurs en ce qui concerne le prêche de la foi, pacifiquement et par l'argumentation. Arnold continue et écrit :

« Le Prophète lui-même reste à la tête d'une longue suite de missionnaires Musulmans *qui ont gagné une entrée pour leur foi dans les cœurs des incroyants*. De plus, ce n'est pas dans la cruauté du persécuteur ou la rage du fanatique que nous devons chercher les preuves de l'esprit missionnaire de l'Islam, pas plus que dans les exploits de *ce personnage mythique, le guerrier Musulman avec un sabre dans une main et le Coran dans l'autre*, mais dans les calmes et discrets travaux du prêcheur et du marchand qui ont porté leur foi dans tous les coins du monde. De telles méthodes pacifiques de prêche et de persuasion ne sont pas adoptées, comme certains voudraient nous le faire croire, que si les circonstances politiques rendent la force et la violence impossible ou impolitiques, mais ont été strictement prescrites dans de nombreux passages du Coran, comme suit. » Pages 4 et 5 (les italiques sont un ajout de notre part)

L'auteur illustre cela en citant dix versets du Coran qui apparaissent lors de la première période. Il écrit alors :

« De tels préceptes ne sont pas confinés dans les Surahs de Makka, mais sont abondants aussi dans les Surahs délivrés à Madina, comme il suit. » Page 6

Ici, Arnold cite sept versets de la deuxième période du Coran, par exemple, « nulle contrainte en religion » (2 :256) et « Obéissez à Dieu et obéissez au Messager, mais si vous vous détournez, le devoir de notre Messager est seulement de transmettre clairement le message » (64 :12). Donc il dispose de la notion erronée selon laquelle les versets révélés durant les dernières étapes de la mission du Saint Prophète ont enseigné l'intolérance et l'emploi de la violence pour répandre l'Islam.

Parlant des conversions de masse à l'Islam après la conquête de Makka par le Saint Prophète, Arnold écrit :

« Parmi ceux qui vinrent après la chute de Makka étaient certains des plus âpres persécuteurs de Muhammad pendant les premiers jours de sa mission, à ceux-ci sa noble patience et son pardon donnèrent une place dans la fraternité de l'Islam. » Page 38

« Les tribus Arabes furent donc poussées à se soumettre au Prophète, non seulement en tant que dirigeant de la plus forte force armée en Arabie, mais comme étant le représentant d'une théorie de vie sociale qui rendait toutes les autres faibles et inefficaces. Muhammad avait réussi à introduire dans la société anarchique de son époque un sentiment d'unité nationale, une conscience des droits et devoirs envers les autres tels que les Arabes n'avaient jamais ressentis avant. » Page 40-41

Arnold déclare ensuite l'objet de son livre :

« Donc, depuis le tout début, l'Islam porte le cachet d'une religion missionnaire qui *cherche à gagner le cœur des hommes*, à les convertir et *les persuader* d'entrer dans la fraternité des croyants ; comme il en était ainsi au début, il a continué d'en être ainsi aujourd'hui, comme il le sera montré dans les pages suivantes. » Page 44 (les italiques sont un ajout de notre part)

Passant à la conversion des tribus chrétiennes à l'islam pendant et peu après la vie du Saint Prophète, Arnold exprime son opinion :

« Cette force ne fut pas le facteur déterminant dans ces conversions comme on peut l'observer d'après les relations amicales qui existaient entre les Arabes Chrétiens et Musulmans. Muhammad lui-même avait conclu des traités avec de nombreuses tribus Chrétiennes, leur promettant sa protection et leur garantissant le libre exercice de leur religion et à leur clergé une jouissance non dérangée de leurs anciens droits et de leur autorité. Un lien d'amitié similaire a uni ses adeptes avec leurs compatriotes de l'ancienne foi, et nombre de ceux-là s'avancèrent volontairement pour assister les Musulmans dans leurs expéditions militaires... » Pages 47-48

« Des exemples donnés plus haut de tolérance envers les Arabes Chrétiens par les Musulmans victorieux du premier siècle de la Hijrah et qui se poursuit en traversant les générations, nous pouvons certainement conclure que *ces tribus Chrétiennes qui ont embrassé l'Islam, le firent selon leur propre choix et selon leur libre volonté.* » Pages 51-52 (les italiques sont un ajout de notre part)

Dans sa conclusion, Arnold écrit :

« ... Dans l'ensemble, les incroyants ont joui de la tolérance, sous le gouvernement Islamique, celle-là même que l'on ne pouvait trouver en Europe jusqu'en des temps modernes. La conversion forcée était interdite, conformément aux préceptes du Coran... L'existence de si nombreuses sectes et communautés Chrétiennes dans des pays qui ont été pendant des siècles sous l'autorité de l'Islam est un témoignage éternel de la tolérance dont ils (les Chrétiens) ont joui, et montre que les persécutions qu'ils ont de temps en temps été appelés à endurer des mains d'intolérants et de fanatiques, a été excitée par quelques circonstances spéciales et locales plus qu'inspirée par un principe établi d'intolérance. ... *Mais une telle oppression n'est absolument pas due à une sanction de la loi Islamique, qu'elle soit religieuse ou civile.* Les passages dans le Coran qui interdisent la conversion forcée et enjoignent le prêche comme seule méthode

légitime de propagation de l'islam ont déjà été cités plus haut ... et la même doctrine est soutenue par les décisions des docteurs en religion islamique. » Pages 420-421 (les italiques sont un ajout de notre part)

« ... Il aurait été facile pour quelques puissants dirigeants de l'islam d'exterminer leurs sujets chrétiens ou de les bannir de leurs domaines, comme les Espagnols le firent avec les Maures, ou les Anglais avec les Juifs pour environ quatre siècles. ... Les muftis (Experts religieux musulmans) qui détournèrent leurs maîtres d'une telle pratique cruelle, le firent en tant que représentants de la loi musulmane et de la tolérance musulmane. » Page 422-423

A Propos de ce livre

- Est-ce que l'Islam *enseigne réellement* que les Musulmans doivent mener un jihad par les armes pour soumettre tous les autres sur terre ?
- Est-ce qu'il *interdit réellement* la liberté de croyance aux adeptes des autres religions et aux Musulmans eux-mêmes ?
- Est-ce qu'il *dit réellement* aux Musulmans d'attaquer et même de tuer n'importe quelle personne qui, selon eux, a insulté leur religion et injurié leur Prophète Muhammad ?
- Est-ce que l'Islam *autorise réellement* la mort d'individus de la population par toute sorte d'attaque, le suicide ou autres ?

Non, l'Islam ne le fait pas ! Il enseigne le contraire en réalité.

Ce livre prouve à partir du Coran et de la vie du Prophète Muhammad que la réponse à chacune de ces questions est un clair, catégorique et retentissant : **Non !**

Au contraire :

- l'Islam enseigne aux Musulmans à **vivre en paix avec tous les autres** dans le monde, en acceptant les différences religieuses.
- Il reconnaît pour chacun la **liberté de croire et de pratiquer toute religion qu'ils souhaitent embrasser.**
- Il requiert de Musulmans qu'ils fassent preuve de **maitrise de soi et de patience** face à l'injure verbale de leur religion.
- Il **déplore** toute sorte d'attaque violente contre la population de tout pays, s'occupant innocemment de leurs affaires quotidiennes.

Traduit de l'Anglais par Stéphane Miglietti